

SYNDICAT MIXTE DE RAMASSAGE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES DU VEXIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 20/26

2026

Le jeudi vingt-cinq deux mille vingt-six s'est tenue, au siège du SMIRTOM du Vexin, 8 chemin de Vernon 95450 VIGNY, l'Assemblée Générale du SMIRTOM du Vexin, sous la présidence de Monsieur Brahim MOHA, Président.

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

Communauté de Communes Vexin Centre : M. Grégory PASSARD (Ableiges) – M. Nicolas PASTERNAK (Avernes) – Mme Peggy DOUBLET (Berville) – M. Kaci KARTOUR (Bréançon) – M. Laurent BUTTEAU (Brignancourt) – Mme Karine PHILIPPEAU (Chars) – M. Georges VIALON (Cléry en Vexin) – M. Jean-Michel JACQUET (Commeny) – Mme Claire DUFLAUT (Condécourt) – Mme Fanny MOYSAN (Courcelles sur Viosne) – M. Marc BARON (Frémenville) – Mme Sandrine PERRUSSET-BELLE (Grisy les Plâtres) – M. Jean-Baptiste MATHON (Guiry en Vexin) – M. Damien DUCCELLIEZ (Haravilliers) – M. Olivier FLIGNY (Le Bellay en Vexin) – M. Martial LEPREVOST (Le Heulme) – Mme Céline BOYER (Le Perchay) – M. Christian ROUSSEL (Longuesse) – M. Rémi LEPAPE (Montgeroult) – Mme Martine GERBER (Neuilly en Vexin) – Mme Mélissa MACON (Nucourt) – M. Guy PARIS (Sagy) – M. Jean-Christophe COWEZ (Santeuil) – M. Frédéric FERREIRA (Seraincourt) – Jérémy PENTHER (Theuville) – M. Didier AUGUSTIN (US) – M. Jean-Pierre GUILLEMOT (Vigny)

Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes : M. Frédéric GODIN (Arronville) – M. Yannick AMBLAS (Butry sur Oise) – Mme Marie Agnès PITOIS (ENNERY) – M. Brahim MOHA (Epias Rhus) – M. Jacques LEBECQ (Hérouville en Vexin) – M. Frédéric JARRAUD (Livilliers) – M. Alain VAILLANT (Vallangoujard) – M. Laurent DE GAULLE (Valmondois)

Communauté de Communes du Vexin Val de Seine : Mme Catherine BERTRAND (Aincourt) – M. Jean-Joël GIL (Ambleville) – Mme Frédérique CAMBOURIEUX (Amenucourt) – M. Gérard LEHARIVELLE (Banthelu) – M. Patrice VANAKER (Buhy) – Mme Héroïse BOUREAU (Chaussy) – Mme Josette DI FRANCESCO (Chérence) – M. Franck GOZET (Genainville) – M. Mathieu GUILLOTEAU (Haute-Isle) – M. Patrice BONNET (Hodent) – M. Serge LEGRAS (La Chapelle en Vexin) – M. Xavier BASCOU (Montreuil sur Epte) – M. Guillaume KREDER (Omerville) – M. Bruno MARAIS (Saint Cyr en Arthies) – Mme Pascale CHAUVET (Saint Gervais) – M. Benoit DESHUMEURS (Vienne en Arthies)

DÉLÉGUÉS REPRÉSENTÉS :

M. Olivier DESLANDES (Génicourt)
M. Jérôme LEPLAT (Nesles la Vallée)
M. Franck BRUYELLE (Vétheuil)

Pouvoir à M. Brahim MOHA (Epias Rhus)
Pouvoir à M. Guy PARIS (Sagy)
Pouvoir à Mme Frédérique CAMBOURIEUX (Amenucourt)

DÉLÉGUÉS ABSENTS/EXCUSÉS :

Communauté de Communes Vexin Centre : M. Bernard DELTRUC (Boissy L'Aillerie) – M. Vincent IBRELISLE (Cormeilles en Vexin) – M. Grégoire BOUILLANT (Frémécourt) – M. Marc LABROUSSE (Marines) – M. Mayeul DE DROUAS (Moussy) – Mme Myriam LINSTER (Théméricourt) – M. Gilles MERLE (Wy Dit Joli Village)

Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes : M. Alain DEVILLEBICHOT (Labbeville) – Mme Rachel COLOMBEL (Ménouville)

Communauté de Communes du Vexin Val de Seine : M. Geoffrey DODEMAN (Arthies) – Mme Monique VALADON (Bray et Lu) – M. Ludovic CHABREDIER-JAMOT (Charmont) – M. Jean-Paul VEAUDEQUIN (La Roche Guyon) – M. Jean-Paul DABAS (Magny-en-Vexin) – M. Philibert LEOPOLD (Maudétour en Vexin) – Mme Sandra SOPHIYAIR (Saint Clair sur Epte) – M. Benoit HARANGER (Villers en Arthies)

Délibération 20/26 : Rapport Annuel 2025

Le Code Général des Collectivités Territoriales et le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 imposent aux exploitants de service de collecte et d'élimination des déchets d'élaborer un rapport annuel sur le prix et la qualité du service présentant des indicateurs techniques et financiers.

Le rapport annuel 2025 du SMIRTOM du Vexin sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers est transmis par mail aux délégués du SMIRTOM du Vexin.

Conformément aux textes réglementaires précités, le rapport annuel 2025 du SMIRTOM du Vexin sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers sera présenté au comité syndical.

Il est proposé au Comité Syndical :

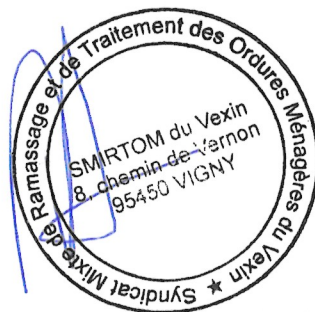
- De prendre acte du rapport annuel 2025 du SMIRTOM du Vexin sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers, tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- D'autoriser le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, accepte à l'unanimité les propositions énoncées ci-dessus.

Fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
À Vigny, le 25/06/2026

Le Président, Brahim MOHA

Date de convocation : 19/06/2026
Certifié exécutoire par
Le Président du Comité,
Compte tenu de l'envoi
En Préfecture le 30/06/2026
Et de la publication le 30/06/2026
Le Président,



<u>Membres en exercice :</u>	71
Présents :	51
Pouvoir :	03
Vote(s) Pour :	54
Vote(s) Contre :	00
Abstention(s) :	00

SYNDICAT MIXTE DE RAMASSAGE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES DU VEXIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 21/26

Le jeudi vingt-cinq juin deux mille vingt-six s'est tenue au siège du SMIRTOM du Vexin à Vigny 95450, l'Assemblée Générale du SMIRTOM du Vexin sous la présidence de Brahim MOHA, Président.

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

Communauté de Communes Vexin Centre : M. Grégory PASSARD (Ableiges) – M. Nicolas PASTERNAK (Avernes) – Mme Peggy DOUBLET (Berville) – M. Kaci KARTOUR (Bréançon) – M. Laurent BUTTEAU (Brignancourt) – Mme Karine PHILIPPEAU (Chars) – M. Georges VIALON (Cléry en Vexin) – M. Jean-Michel JACQUET (Commeny) – Mme Claire DUFLAUT (Condécourt) – Mme Fanny MOYSAN (Courcelles sur Viosne) – M. Marc BARON (Frémainville) – Mme Sandrine PERRUSSET-BELLE (Grisy les Plâtres) – M. Jean-Baptiste MATHON (Guiry en Vexin) – M. Damien DUCELLIEZ (Haravilliers) – M. Olivier FLIGNY (Le Bellay en Vexin) – M. Martial LEPREVOST (Le Heaulme) – Mme Céline BOYER (Le Perchay) – M. Christian ROUSSEL (Longuesse) – M. Rémi LEPAPE (Montgeroult) – Mme Martine GERBER (Neuilly en Vexin) – Mme Mélissa MACON (Nucourt) – M. Guy PARIS (Sagy) – M. Jean-Christophe COWEZ (Santeuil) – M. Frédéric FERREIRA (Seraincourt) – Jérémy PENTHER (Theuville) – M. Didier AUGUSTIN (US) – M. Jean-Pierre GUILLEMOT (Vigny)

Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes : M. Frédéric GODIN (Arronville) – M. Yannick AMBLAS (Butry sur Oise) – Mme Marie Agnès PITOIS (ENNERY) – M. Brahim MOHA (Epiais Rhus) – M. Jacques LEBECQ (Hérouville en Vexin) – M. Frédéric JARRAUD (Livilliers) – M. Alain VAILLANT (Vallangoujard) – M. Laurent DE GAULLE (Valmondois)

Communauté de Communes du Vexin Val de Seine : Mme Catherine BERTRAND (Aincourt) – M. Jean-Joël GIL (Ambleville) – Mme Frédérique CAMBOURIEUX (Amenucourt) – M. Gérard LEHARIVELLE (Banthelu) – M. Patrice VANAKER (Buhy) – Mme Héloïse BOUREAU (Chaussy) – Mme Josette DI FRANCESCO (Chérence) – M. Franck GOZET (Genainville) – M. Mathieu GUILLOTEAU (Haute-Isle) – M. Patrice BONNET (Hodent) – M. Serge LEGRAS (La Chapelle en Vexin) – M. Xavier BASCOU (Montreuil sur Epte) – M. Guillaume KREDER (Omerville) – M. Bruno MARAIS (Saint Cyr en Arthies) – Mme Pascale CHAUVET (Saint Gervais) – M. Benoit DESHUMEURS (Vienne en Arthies)

DÉLÉGUÉS REPRÉSENTÉS :

M. Olivier DESLANDES (Génicourt)
M. Jérôme LEPLAT (Nesles la Vallée)
M. Franck BRUYELLE (Vétheuil)

Pouvoir à M. Brahim MOHA (Epiais Rhus)
Pouvoir à M. Guy PARIS (Sagy)
Pouvoir à Mme Frédérique CAMBOURIEUX (Amenucourt)

DÉLÉGUÉS ABSENTS/EXCUSÉS :

Communauté de Communes Vexin Centre : M. Bernard DELTRUC (Boissy L'Aillerie) – M. Vincent IBRELISLE (Corneilles en Vexin) – M. Grégoire BOUILLANT (Frémécourt) – M. Marc LABROUSSE (Marines) – M. Mayeul DE DROUAS (Moussy) – Mme Myriam LINSTER (Théméricourt) – M. Gilles MERLE (Wy Dit Joli Village)



Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes : M. Alain DEVILLEBICHOT (Labbeville) – Mme Rachel COLOMBEL (Ménouville)

Communauté de Communes du Vexin Val de Seine : M. Geoffrey DODEMAN (Arthies) – Mme Monique VALADON (Bray et Lu) – M. Ludovic CHABREDIER-JAMOT (Charmont) – M. Jean-Paul VEAUDEQUIN (La Roche Guyon) – M. Jean-Paul DABAS (Magny-en-Vexin) – M. Philibert LEOPOLD (Maudétour en Vexin) – Mme Sandra SOPHIYAIR (Saint Clair sur Epte) – M. Benoit HARANGER (Villers en Arthies)

Délibération 21/26 : Constitution de la Commission d'Appel d'Offres

Le Président rappelle l'article 23 du Règlement Intérieur du SMIRTOM du Vexin :

La Commission d'Appel d'Offres du SMIRTOM du Vexin est présidée par le Président ou son représentant et est constituée de :

- 5 Titulaires
- 5 Suppléants (l'ordre d'élection détermine l'ordre de remplacement)

L'ensemble de ces 10 délégués est issu des membres du Bureau.

Le Comité Syndical a désigné à l'unanimité les membres suivants :

Membres titulaires :

Mme Frédérique CAMBOURIEUX

1^{ère} Vice-Présidente du SMIRTOM du Vexin

Déléguée Titulaire, AMENUCOURT, CC Vexin Val de Seine

M. Alain DEVILLEBICHOT

Délégué Titulaire, LABBEVILLE, CC Sausseron Impressionnistes

M. Jean-Joël GIL

Délégué Titulaire, AMBLEVILLE, CC Vexin Val de Seine

M. Guy PARIS

2^{ème} Vice-Président du SMIRTOM du Vexin

Délégué Titulaire, SAGY, CC Vexin Centre

M. Nicolas PASTERNAK

Délégué Titulaire, AVERNES, CC Vexin Centre

Membres suppléants :

M. Xavier BASCOU

Délégué Titulaire, MONTREUIL SUR EPTE, CC Vexin Val de Seine

M. Jean-Christophe COWEZ

Délégué Titulaire, SANTEUIL, CC Vexin Centre

Mme Peggy DOUBLET

Déléguée Titulaire, BERVILLE, CC Vexin Centre

M. Frederic FERREIRA

3^{ème} Vice-Président du SMIRTOM du Vexin

Délégué Titulaire, SERAINCOURT, CC Vexin Centre

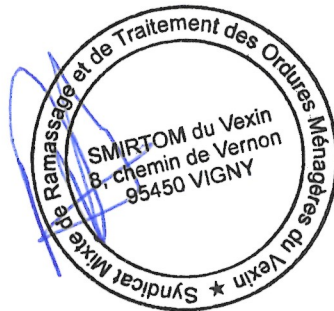
Mme. Marie-Agnès PITOIS

Déléguée Titulaire, ENNERY, CC Sausseron Impressionnistes

Le Président rappelle qu'il sera pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la CAO par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste et que le remplacement du suppléant devenu ainsi titulaire est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier.

Fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
À Vigny, le 25 juin 2026
Le Président, Brahim MOHA

Date de convocation : 19/06/2026
Certifié exécutoire par
Le Président du Comité,
Compte tenu de l'envoi
En Préfecture le 30/06/2026
Et de la publication du 30/06/2026
Le Président,



<u>Membres en exercice :</u>	71
Présents :	51
Pouvoir :	03
Vote(s) Pour :	54
Vote(s) Contre :	00
Abstention(s) :	00

Envoyé en préfecture le 30/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le



ID : 095-259501252-20260625-21_26-DE

SYNDICAT MIXTE DE RAMASSAGE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES DU VEXIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 22/26

Le jeudi vingt-cinq juin deux mille vingt-six s'est tenue au siège du SMIRTOM du Vexin à Vigny 95450, l'Assemblée Générale du SMIRTOM du Vexin sous la présidence de Brahim MOHA, Président.

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

Communauté de Communes Vexin Centre : M. Grégory PASSARD (Ableiges) – M. Nicolas PASTERNAK (Avernes) – Mme Peggy DOUBLET (Berville) – M. Kaci KARTOUR (Bréançon) – M. Laurent BUTTEAU (Brignancourt) – Mme Karine PHILIPPEAU (Chars) – M. Georges VIALON (Cléry en Vexin) – M. Jean-Michel JACQUET (Commeny) – Mme Claire DUFLAUT (Condécourt) – Mme Fanny MOYSAN (Courcelles sur Viosne) – M. Marc BARON (Frémenville) – Mme Sandrine PERRUSSET-BELLE (Grisy les Plâtres) – M. Jean-Baptiste MATHON (Guiry en Vexin) – M. Damien DUCCELLIEZ (Haravilliers) – M. Olivier FLIGNY (Le Bellay en Vexin) – M. Martial LEPREVOST (Le Heulme) – Mme Céline BOYER (Le Perchay) – M. Christian ROUSSEL (Longuesse) – M. Rémi LEPAPE (Montgeroult) – Mme Martine GERBER (Neuilly en Vexin) – Mme Mélissa MACON (Nucourt) – M. Guy PARIS (Sagy) – M. Jean-Christophe COWEZ (Santeuil) – M. Frédéric FERREIRA (Seraincourt) – Jérémy PENTHER (Theuville) – M. Didier AUGUSTIN (US) – M. Jean-Pierre GUILLEMOT (Vigny)

Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes : M. Frédéric GODIN (Arronville) – M. Yannick AMBLAS (Butry sur Oise) – Mme Marie Agnès PITOIS (ENNERY) – M. Brahim MOHA (Epias Rhus) – M. Jacques LEBECQ (Hérouville en Vexin) – M. Frédéric JARRAUD (Livilliers) – M. Alain VAILLANT (Vallangoujard) – M. Laurent DE GAULLE (Valmondois)

Communauté de Communes du Vexin Val de Seine : Mme Catherine BERTRAND (Aincourt) – M. Jean-Joël GIL (Ambleville) – Mme Frédérique CAMBOURIEUX (Amenucourt) – M. Gérard LEHARIVELLE (Banthelu) – M. Patrice VANAKER (Buhy) – Mme Héroïse BOUREAU (Chaussy) – Mme Josette DI FRANCESCO (Chérence) – M. Franck GOZET (Genainville) – M. Mathieu GUILLOTEAU (Haute-Isle) – M. Patrice BONNET (Hodent) – M. Serge LEGRAS (La Chapelle en Vexin) – M. Xavier BASCOU (Montreuil sur Epte) – M. Guillaume KREDER (Omerville) – M. Bruno MARAIS (Saint Cyr en Arthies) – Mme Pascale CHAUVET (Saint Gervais) – M. Benoit DESHUMEURS (Vienne en Arthies)

DÉLÉGUÉS REPRÉSENTÉS :

M. Olivier DESLANDES (Génicourt)
M. Jérôme LEPLAT (Nesles la Vallée)
M. Franck BRUYELLE (Vétheuil)

Pouvoir à M. Brahim MOHA (Epias Rhus)
Pouvoir à M. Guy PARIS (Sagy)
Pouvoir à Mme Frédérique CAMBOURIEUX (Amenucourt)

DÉLÉGUÉS ABSENTS/EXCUSÉS :

Communauté de Communes Vexin Centre : M. Bernard DELTRUC (Boissy L'Aillerie) – M. Vincent IBRELISLE (Cormeilles en Vexin) – M. Grégoire BOUILLANT (Frémécourt) – M. Marc LABROUSSE (Marines) – M. Mayeul DE DROUAS (Moussy) – Mme Myriam LINSTER (Théméricourt) – M. Gilles MERLE (Wy Dit Joli Village)

Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes : M. Alain DEVILLEBICHOT (Labbeville) – Mme Rachel COLOMBEL (Ménouville)

Communauté de Communes du Vexin Val de Seine : M. Geoffrey DODEMAN (Arthies) – Mme Monique VALADON (Bray et Lu) – M. Ludovic CHABREDIER-JAMOT (Charmont) – M. Jean-Paul VEAUDEQUIN

(La Roche Guyon) – M. Jean-Paul DABAS (Magny-en-Vexin) – M. Philibert LEOPOLD (Maudétour en Vexin) – Mme Sandra SOPHIYAIR (Saint Clair sur Epte) – M. Benoit HARANGER (Villers en Arthies)

Délibération 22/26 : Constitution de la Commission Finances

Le Président rappelle l'article 24 du Règlement Intérieur du SMIRTOM du Vexin :

La Commission des Finances du SMIRTOM du Vexin est présidée par le Président ou son représentant et est constituée de 6 membres désignés par le Bureau.

Habituellement, cette commission est composée du Président du SMIRTOM du Vexin, des 3 Vice-Présidents et de 3 membres du Bureau.

Il est demandé au Comité Syndical de désigner les membres de la Commission Finances.

Le comité syndical désigne à l'unanimité la commission des finances suivante :

Mme Frédérique CAMBOURIEUX

1^{ère} Vice-présidente du SMIRTOM du Vexin

Déléguée Titulaire, AMENUCOURT, CC Vexin Val de Seine

M. Guy PARIS

2^{ème} Vice-Président du SMIRTOM du Vexin

Délégué Titulaire, SAGY, CC Vexin Centre

M. Frederic FERREIRA

3^{ème} Vice-Président du SMIRTOM du Vexin

Délégué Titulaire, SERAINCOURT, CC Vexin Centre

M. Xavier BASCOU

Délégué Titulaire, MONTREUIL SUR EPTE, CC Vexin Val de Seine

M. Laurent BUTTEAU

Délégué Titulaire, BRIGNANCOURT, CC Vexin Centre

M. Alain DEVILLEBICHOT

Délégué Titulaire, LABBEVILLE, CC Sausseron Impressionnistes

Fait et délibéré,

Pour extrait conforme,

À Vigny, le 25 juin 2026

Le Président, Brahim MOHA

Date de convocation : 19/06/2026

Certifié exécutoire par

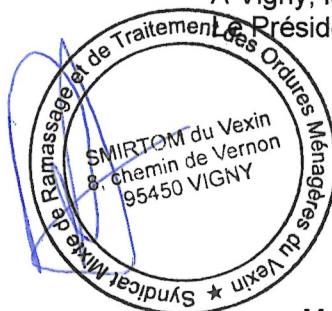
Le Président du Comité,

Compte tenu de l'envoi

En Préfecture le 30/06/2026

Et de la publication du 30/06/2026

Le Président,



<u>Membres en exercice :</u>	71
Présents :	51
Pouvoir :	03
Vote(s) Pour :	54
Vote(s) Contre :	00
Abstention(s) :	00

SYNDICAT MIXTE DE RAMASSAGE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES DU VEXIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 23/26

Le jeudi vingt-cinq juin deux mille vingt-six s'est tenue au siège du SMIRTOM du Vexin à Vigny 95450, l'Assemblée Générale du SMIRTOM du Vexin sous la présidence de Brahim MOHA, Président.

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

Communauté de Communes Vexin Centre : M. Grégory PASSARD (Ableiges) – M. Nicolas PASTERNAK (Avernes) – Mme Peggy DOUBLET (Berville) – M. Kaci KARTOUR (Bréançon) – M. Laurent BUTTEAU (Brignancourt) – Mme Karine PHILIPPEAU (Chars) – M. Georges VIALON (Cléry en Vexin) – M. Jean-Michel JACQUET (Commeny) – Mme Claire DUFLAUT (Condécourt) – Mme Fanny MOYSAN (Courcelles sur Viosne) – M. Marc BARON (Frémenville) – Mme Sandrine PERRUSSET-BELLE (Grisy les Plâtres) – M. Jean-Baptiste MATHON (Guiry en Vexin) – M. Damien DUCCELLIEZ (Haravilliers) – M. Olivier FLIGNY (Le Bellay en Vexin) – M. Martial LEPREVOST (Le Heulme) – Mme Céline BOYER (Le Perchay) – M. Christian ROUSSEL (Longuesse) – M. Rémi LEPAPE (Montgeroult) – Mme Martine GERBER (Neuilly en Vexin) – Mme Mélissa MACON (Nucourt) – M. Guy PARIS (Sagy) – M. Jean-Christophe COWEZ (Santeuil) – M. Frédéric FERREIRA (Seraincourt) – Jérémy PENTHER (Theuville) – M. Didier AUGUSTIN (US) – M. Jean-Pierre GUILLEMOT (Vigny)

Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes : M. Frédéric GODIN (Arronville) – M. Yannick AMBLAS (Butry sur Oise) – Mme Marie Agnès PITOIS (ENNERY) – M. Brahim MOHA (Epias Rhus) – M. Jacques LEBECQ (Hérouville en Vexin) – M. Frédéric JARRAUD (Livilliers) – M. Alain VAILLANT (Vallangoujard) – M. Laurent DE GAULLE (Valmondois)

Communauté de Communes du Vexin Val de Seine : Mme Catherine BERTRAND (Aincourt) – M. Jean-Joël GIL (Ambleville) – Mme Frédérique CAMBOURIEUX (Amenucourt) – M. Gérard LEHARIVELLE (Banthelu) – M. Patrice VANAKER (Buhy) – Mme Héroïse BOUREAU (Chaussy) – Mme Josette DI FRANCESCO (Chérence) – M. Franck GOZET (Genainville) – M. Mathieu GUILLOTEAU (Haute-Isle) – M. Patrice BONNET (Hodent) – M. Serge LEGRAS (La Chapelle en Vexin) – M. Xavier BASCOU (Montreuil sur Epte) – M. Guillaume KREDER (Omerville) – M. Bruno MARAIS (Saint Cyr en Arthies) – Mme Pascale CHAUVET (Saint Gervais) – M. Benoit DESHUMEURS (Vienne en Arthies)

DÉLÉGUÉS REPRÉSENTÉS :

M. Olivier DESLANDES (Génicourt)
M. Jérôme LEPLAT (Nesles la Vallée)
M. Franck BRUYELLE (Vétheuil)

Pouvoir à M. Brahim MOHA (Epias Rhus)
Pouvoir à M. Guy PARIS (Sagy)
Pouvoir à Mme Frédérique CAMBOURIEUX (Amenucourt)

DÉLÉGUÉS ABSENTS/EXCUSÉS :

Communauté de Communes Vexin Centre : M. Bernard DELTRUC (Boissy L'Aillerie) – M. Vincent IBRELISLE (Cormeilles en Vexin) – M. Grégoire BOUILLANT (Frémécourt) – M. Marc LABROUSSE (Marines) – M. Mayeul DE DROUAS (Moussy) – Mme Myriam LINSTER (Théméricourt) – M. Gilles MERLE (Wy Dit Joli Village)

Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes : M. Alain DEVILLEBICHOT (Labbeville) – Mme Rachel COLOMBEL (Ménouville)

Communauté de Communes du Vexin Val de Seine : M. Geoffrey DODEMAN (Arthies) – Mme Monique VALADON (Bray et Lu) – M. Ludovic CHABREDIER-JAMOT (Charmont) – M. Jean-Paul VEAUDEQUIN (La Roche Guyon) – M. Jean-Paul DABAS (Magny-en-Vexin) – M. Philibert LEOPOLD (Maudétour en Vexin) – Mme Sandra SOPHIYAIR (Saint Clair sur Epte) – M. Benoit HARANGER (Villers en Arthies)

Délibération 23/26 : Constitution de la Commission Sociale

Le Président rappelle l'article 25 du Règlement Intérieur du SMIRTOM du Vexin :

La Commission Sociale du SMIRTOM du Vexin est constituée du Président et des Vice-Présidents. Elle s'occupe de la gestion du personnel (notamment en cas de conflits sociaux).

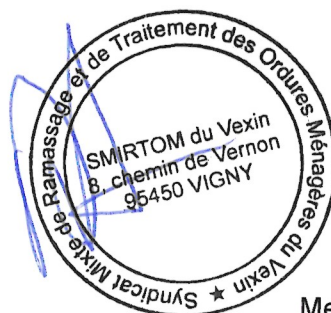
Il est demandé au comité syndical d'approuver la commission sociale suivante :

- M. Brahim MOHA Président
 Délégué Titulaire de EPIAIS RHUS (CC Sausseron Impressionnistes)
- Mme Frédérique CAMBOURIEUX
 1ère Vice-présidente du SMIRTOM du Vexin
 Déléguée Titulaire d'AMENUCOURT (CC Vexin Val de Seine)
- M. Guy PARIS
 2ème Vice-Président du SMIRTOM du Vexin
 Délégué Titulaire de SAGY (CC Vexin Centre)
- M. Frédéric FERREIRA
 3ème Vice-Président du SMIRTOM du Vexin
 Délégué Titulaire de SERAINCOURT (CC Vexin Centre)

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité les membres de la commission sociale ci-dessus.

Fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
À Vigny, le 25 juin 2026
Le Président, Brahim MOHA

Date de convocation : 19/06/2026
Certifié exécutoire par
Le Président du Comité,
Compte tenu de l'envoi
En Préfecture le 30/06/2026
Et de la publication du 30/06/2026
Le Président,



<u>Membres en exercice :</u>	71
Présents :	51
Pouvoir :	03
Vote(s) Pour :	54
Vote(s) Contre :	00
Abstention(s) :	00



SYNDICAT MIXTE DE RAMASSAGE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES DU VEXIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 24/26

Le jeudi vingt-cinq juin deux mille vingt-six s'est tenue au siège du SMIRTOM du Vexin à Vigny 95450, l'Assemblée Générale du SMIRTOM du Vexin sous la présidence de Brahim MOHA, Président.

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

Communauté de Communes Vexin Centre : M. Grégory PASSARD (Ableiges) – M. Nicolas PASTERNAK (Avernes) – Mme Peggy DOUBLET (Berville) – M. Kaci KARTOUR (Bréançon) – M. Laurent BUTTEAU (Brignancourt) – Mme Karine PHILIPPEAU (Chars) – M. Georges VIALON (Cléry en Vexin) – M. Jean-Michel JACQUET (Commeny) – Mme Claire DUFLAUT (Condécourt) – Mme Fanny MOYSAN (Courcelles sur Viosne) – M. Marc BARON (Frémainville) – Mme Sandrine PERRUSSET-BELLE (Grisy les Plâtres) – M. Jean-Baptiste MATHON (Guiry en Vexin) – M. Damien DUCCELLIEZ (Haravilliers) – M. Olivier FLIGNY (Le Bellay en Vexin) – M. Martial LEPREVOST (Le Heaulme) – Mme Céline BOYER (Le Perchay) – M. Christian ROUSSEL (Longuesse) – M. Rémi LEPAPE (Montgeroult) – Mme Martine GERBER (Neuilly en Vexin) – Mme Mélissa MACON (Nucourt) – M. Guy PARIS (Sagy) – M. Jean-Christophe COWEZ (Santeuil) – M. Frédéric FERREIRA (Seraincourt) – Jérémy PENTHER (Theuville) – M. Didier AUGUSTIN (US) – M. Jean-Pierre GUILLEMOT (Vigny)

Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes : M. Frédéric GODIN (Arronville) – M. Yannick AMBLAS (Butry sur Oise) – Mme Marie Agnès PITOIS (ENNERY) – M. Brahim MOHA (Epiais Rhus) – M. Jacques LEBECQ (Hérouville en Vexin) – M. Frédéric JARRAUD (Livilliers) – M. Alain VAILLANT (Vallangoujard) – M. Laurent DE GAULLE (Valmondois)

Communauté de Communes du Vexin Val de Seine : Mme Catherine BERTRAND (Aincourt) – M. Jean-Joël GIL (Ambleville) – Mme Frédérique CAMBOURIEUX (Amenucourt) – M. Gérard LEHARIVELLE (Banthelu) – M. Patrice VANAKER (Buhy) – Mme Héloïse BOUREAU (Chaussy) – Mme Josette DI FRANCESCO (Chérence) – M. Franck GOZET (Genainville) – M. Mathieu GUILLOTEAU (Haute-Isle) – M. Patrice BONNET (Hodent) – M. Serge LEGRAS (La Chapelle en Vexin) – M. Xavier BASCOU (Montreuil sur Epte) – M. Guillaume KREDER (Omerville) – M. Bruno MARAIS (Saint Cyr en Arthies) – Mme Pascale CHAUVET (Saint Gervais) – M. Benoit DESHUMEURS (Vienne en Arthies)

DÉLÉGUÉS REPRÉSENTÉS :

M. Olivier DESLANDES (Génicourt)
M. Jérôme LEPLAT (Nesles la Vallée)
M. Franck BRUYELLE (Vétheuil)

Pouvoir à M. Brahim MOHA (Epiais Rhus)
Pouvoir à M. Guy PARIS (Sagy)
Pouvoir à Mme Frédérique CAMBOURIEUX (Amenucourt)

DÉLÉGUÉS ABSENTS/EXCUSÉS :

Communauté de Communes Vexin Centre : M. Bernard DELTRUC (Boissy L'Aillerie) – M. Vincent IBRELISLE (Cormeilles en Vexin) – M. Grégoire BOUILLANT (Frémécourt) – M. Marc LABROUSSE (Marines) – M. Mayeul DE DROUAS (Moussy) – Mme Myriam LINSTER (Théméricourt) – M. Gilles MERLE (Wy Dit Joli Village)

Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes : M. Alain DEVILLEBICHOT (Labbeville) – Mme Rachel COLOMBEL (Ménouville)



Communauté de Communes du Vexin Val de Seine : M. Geoffrey DODEMAN (Arthies) – Mme Monique VALADON (Bray et Lu) – M. Ludovic CHABREDIER-JAMOT (Charmont) – M. Jean-Paul VEAUDEQUIN (La Roche Guyon) – M. Jean-Paul DABAS (Magny-en-Vexin) – M. Philibert LEOPOLD (Maudétour en Vexin) – Mme Sandra SOPHIYAIR (Saint Clair sur Epte) – M. Benoit HARANGER (Villers en Arthies)

Délibération 24/26 : Délégué Élu au CNAS

Le Président rappelle que le SMIRTOM du Vexin a adhéré au Comité National d'Action Sociale (CNAS) au 1^{er} janvier 2013.

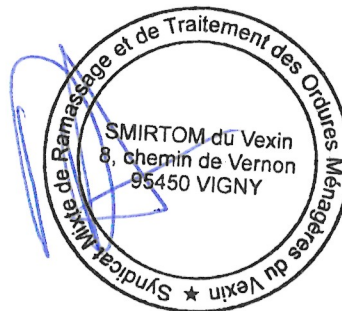
Suite aux nouvelles élections concernant l'exécutif du SMIRTOM du Vexin, un Délégué Élu au CNAS doit être désigné.

Mme Marie Agnes PITOIS, Déléguée Titulaire d'Ennery (CCSI) se porte candidate.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical **accepte à l'unanimité** la candidature de Mme Marie Agnes PITOIS, en tant que Déléguée Élu au CNAS.

Fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
À Vigny, le 25 juin 2026
Le Président, Brahim MOHA

Date de convocation : 19/06/2026
Certifié exécutoire par
Le Président du Comité,
Compte tenu de l'envoi
En Préfecture le 30/06/2026
Et de la publication du 30/06/2026
Le Président,



<u>Membres en exercice</u> :	71
Présents :	51
Pouvoir :	03
Vote(s) Pour :	54
Vote(s) Contre :	00
Abstention(s) :	00

SYNDICAT MIXTE DE RAMASSAGE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES DU VEXIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 25/26

Le jeudi vingt-cinq juin deux mille vingt-six s'est tenue au siège du SMIRTOM du Vexin à Vigny 95450, l'Assemblée Générale du SMIRTOM du Vexin sous la présidence de Brahim MOHA, Président.

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

Communauté de Communes Vexin Centre : M. Grégory PASSARD (Ableiges) – M. Nicolas PASTERNAK (Avernes) – Mme Peggy DOUBLET (Berville) – M. Kaci KARTOUR (Bréançon) – M. Laurent BUTTEAU (Brignancourt) – Mme Karine PHILIPPEAU (Chars) – M. Georges VIALON (Cléry en Vexin) – M. Jean-Michel JACQUET (Commeny) – Mme Claire DUFLAUT (Condécourt) – Mme Fanny MOYSAN (Courcelles sur Viosne) – M. Marc BARON (Frémenville) – Mme Sandrine PERRUSSET-BELLE (Grisy les Plâtres) – M. Jean-Baptiste MATHON (Guiry en Vexin) – M. Damien DUCCELLIEZ (Haravilliers) – M. Olivier FLIGNY (Le Bellay en Vexin) – M. Martial LEPREVOST (Le Heaulme) – Mme Céline BOYER (Le Perchay) – M. Christian ROUSSEL (Longuesse) – M. Rémi LEPAPE (Montgeroult) – Mme Martine GERBER (Neuilly en Vexin) – Mme Mélissa MACON (Nucourt) – M. Guy PARIS (Sagy) – M. Jean-Christophe COWEZ (Santeuil) – M. Frédéric FERREIRA (Seraincourt) – Jérémy PENTHER (Theuville) – M. Didier AUGUSTIN (US) – M. Jean-Pierre GUILLEMOT (Vigny)

Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes : M. Frédéric GODIN (Arronville) – M. Yannick AMBLAS (Butry sur Oise) – Mme Marie Agnès PITOIS (ENNERY) – M. Brahim MOHA (Epiais Rhus) – M. Jacques LEBECQ (Hérouville en Vexin) – M. Frédéric JARRAUD (Livilliers) – M. Alain VAILLANT (Vallangoujard) – M. Laurent DE GAULLE (Valmondois)

Communauté de Communes du Vexin Val de Seine : Mme Catherine BERTRAND (Aincourt) – M. Jean-Joël GIL (Ambleville) – Mme Frédérique CAMBOURIEUX (Amenucourt) – M. Gérard LEHARIVELLE (Banthelu) – M. Patrice VANAKER (Buhy) – Mme Héloïse BOUREAU (Chaussy) – Mme Josette DI FRANCESCO (Chérence) – M. Franck GOZET (Genainville) – M. Mathieu GUILLOTEAU (Haute-Isle) – M. Patrice BONNET (Hodent) – M. Serge LEGRAS (La Chapelle en Vexin) – M. Xavier BASCOU (Montreuil sur Epte) – M. Guillaume KREDER (Omerville) – M. Bruno MARAIS (Saint Cyr en Arthies) – Mme Pascale CHAUVET (Saint Gervais) – M. Benoit DESHUMEURS (Vienne en Arthies)

DÉLÉGUÉS REPRÉSENTÉS :

M. Olivier DESLANDES (Génicourt)
M. Jérôme LEPLAT (Nesles la Vallée)
M. Franck BRUYELLE (Vétheuil)

Pouvoir à M. Brahim MOHA (Epiais Rhus)
Pouvoir à M. Guy PARIS (Sagy)
Pouvoir à Mme Frédérique CAMBOURIEUX (Amenucourt)

DÉLÉGUÉS ABSENTS/EXCUSÉS :

Communauté de Communes Vexin Centre : M. Bernard DELTRUC (Boissy L'Aillerie) – M. Vincent IBRELISLE (Corneilles en Vexin) – M. Grégoire BOUILLANT (Frémécourt) – M. Marc LABROUSSE (Marines) – M. Mayeul DE DROUAS (Moussy) – Mme Myriam LINSTER (Théméricourt) – M. Gilles MERLE (Wy Dit Joli Village)

Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes : M. Alain DEVILLEBICHOT (Labbeville) –
Mme Rachel COLOMBEL (Ménouville)

Communauté de Communes du Vexin Val de Seine : M. Geoffrey DODEMAN (Arthies) – Mme Monique VALADON (Bray et Lu) – M. Ludovic CHABREDIER-JAMOT (Charmont) – M. Jean-Paul VEAUDEQUIN (La Roche Guyon) – M. Jean-Paul DABAS (Magny-en-Vexin) – M. Philibert LEOPOLD (Maudétour en Vexin) – Mme Sandra SOPHIYAIR (Saint Clair sur Epte) – M. Benoit HARANGER (Villers en Arthies)

Délibération 25/26 : Désignation des représentants à la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) du PRPGD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Environnement, et notamment son article R.541.21 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, et notamment ses articles 8 et 9 ;

Vu le décret n° 2016-811 du 17 juin 2016 relatif au Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets ;

Vu la délibération du Conseil Régional d'Ile-de-France n° CR 174-16 du 13 décembre 2016 relative aux engagements vers un objectif « zéro déchet » en Ile-de-France ;

Vu la délibération du Conseil Régional d'Ile-de-France n° CP 16-654 du 13 décembre 2016 relative à la proposition de composition de la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) ;

Considérant que le SMIRTOM du Vexin doit désigner 2 représentants (1 titulaire et 1 suppléant) à la CCES du PRPGD d'Ile-de-France,

Le Président propose au Comité Syndical de désigner :

- Monsieur Brahim MOHA, représentant titulaire du SMIRTOM du Vexin à la CCES du PRPGD
- Madame Frédérique CAMBOURIEUX, représentante suppléante du SMIRTOM du Vexin à la CCES du PRPGD.

Après en avoir délibéré, le **Comité Syndical accepte à l'unanimité** la présente délibération.

Fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
À Vigny, le 25/06/2026
Le Président, Brahim MOHA

Date de convocation : 19/06/2026
Certifié exécutoire par
Le Président du Comité,
Compte tenu de l'envoi
En Préfecture le 30/06/2026
Et de la publication 30/06/2026
Le Président,



<u>Membres en exercice</u> :	71
Présents :	51
Pouvoir :	03
Vote(s) Pour :	54
Vote(s) Contre :	00
Abstention(s) :	00



SYNDICAT MIXTE DE RAMASSAGE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES DU VEXIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 26/26

Le jeudi vingt-cinq juin deux mille vingt-six s'est tenue, au siège du SMIRTOM du Vexin, 8 chemin de Vernon 95450 VIGNY, l'Assemblée Générale du SMIRTOM du Vexin, sous la présidence de Monsieur Brahim MOHA, Président.

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

Communauté de Communes Vexin Centre : M. Grégory PASSARD (Ableiges) – M. Nicolas PASTERNAK (Avernes) – Mme Peggy DOUBLET (Berville) – M. Kaci KARTOUR (Bréançon) – M. Laurent BUTTEAU (Brignancourt) – Mme Karine PHILIPPEAU (Chars) – M. Georges VIALON (Cléry en Vexin) – M. Jean-Michel JACQUET (Commeny) – Mme Claire DUFLAUT (Condécourt) – Mme Fanny MOYSAN (Courcelles sur Viosne) – M. Marc BARON (Frémainville) – Mme Sandrine PERRUSSET-BELLE (Grisy les Plâtres) – M. Jean-Baptiste MATHON (Guiry en Vexin) – M. Damien DUCCELLIEZ (Haravilliers) – M. Olivier FLIGNY (Le Bellay en Vexin) – M. Martial LEPREVOST (Le Heulme) – Mme Céline BOYER (Le Perchay) – M. Christian ROUSSEL (Longuesse) – M. Rémi LEPAPE (Montgeroult) – Mme Martine GERBER (Neuilly en Vexin) – Mme Mélissa MACON (Nucourt) – M. Guy PARIS (Sagy) – M. Jean-Christophe COWEZ (Santeuil) – M. Frédéric FERREIRA (Seraincourt) – Jérémy PENTHER (Theuville) – M. Didier AUGUSTIN (US) – M. Jean-Pierre GUILLEMOT (Vigny)

Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes : M. Frédéric GODIN (Arronville) – M. Yannick AMBLAS (Butry sur Oise) – Mme Marie Agnès PITOIS (ENNERY) – M. Brahim MOHA (Epiais Rhus) – M. Jacques LEBECQ (Hérouville en Vexin) – M. Frédéric JARRAUD (Livilliers) – M. Alain VAILLANT (Vallangoujard) – M. Laurent DE GAULLE (Valmondois)

Communauté de Communes du Vexin Val de Seine : Mme Catherine BERTRAND (Aincourt) – M. Jean-Joël GIL (Ambleville) – Mme Frédérique CAMBOURIEUX (Amenucourt) – M. Gérard LEHARIVELLE (Banthelu) – M. Patrice VANAKER (Buhy) – Mme Héloïse BOUREAU (Chaussy) – Mme Josette DI FRANCESCO (Chérence) – M. Franck GOZET (Genainville) – M. Mathieu GUILLOTEAU (Haute-Isle) – M. Patrice BONNET (Hodent) – M. Serge LEGRAS (La Chapelle en Vexin) – M. Xavier BASCOU (Montreuil sur Epte) – M. Guillaume KREDER (Omerville) – M. Bruno MARAIS (Saint Cyr en Arthies) – Mme Pascale CHAUVET (Saint Gervais) – M. Benoit DESHUMEURS (Vienne en Arthies)

DÉLÉGUÉS REPRÉSENTÉS :

M. Olivier DESLANDES (Génicourt)
M. Jérôme LEPLAT (Nesles la Vallée)
M. Franck BRUYELLE (Vétheuil)

Pouvoir à M. Brahim MOHA (Epiais Rhus)
Pouvoir à M. Guy PARIS (Sagy)
Pouvoir à Mme Frédérique CAMBOURIEUX (Amenucourt)

DÉLÉGUÉS ABSENTS/EXCUSÉS :

Communauté de Communes Vexin Centre : M. Bernard DELTRUC (Boissy L'Aillerie) – M. Vincent IBRELISLE (Cormeilles en Vexin) – M. Grégoire BOUILLANT (Frémécourt) – M. Marc LABROUSSE (Marines) – M. Mayeul DE DROUAS (Moussy) – Mme Myriam LINSTER (Théméricourt) – M. Gilles MERLE (Wy Dit Joli Village)

Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes : M. Alain DEVILLEBICHOT (Labbeville) – Mme Rachel COLOMBEL (Ménouville)

Communauté de Communes du Vexin Val de Seine : M. Geoffrey DODEMAN (Arthies) – Mme Monique VALADON (Bray et Lu) – M. Ludovic CHABREDIER-JAMOT (Charmont) – M. Jean-Paul VEAUDEQUIN (La Roche Guyon) – M. Jean-Paul DABAS (Magny-en-Vexin) – M. Philibert LEOPOLD (Maudétour en Vexin) – Mme Sandra SOPHIYAIR (Saint Clair sur Epte) – M. Benoit HARANGER (Villers en Arthies)

Délibération 26/26 : Désignation et modalités d'exercice du référent déontologue des élus

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1111-12 et suivants relatifs au statut de l'élu local et à la charte de l'élu local,

Vu la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat ;

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

Vu le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local et notamment son article 1er ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local

Vu le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local et notamment son article 1er ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local

Vu la loi n°5-1249 du 22 décembre 2025 relative au statut de l'élu local ;

Considérant le droit des élus de pouvoir consulter un référent déontologue chargé de leur apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local ;

Considérant l'accord des personnes désignées ;

Il est demandé au Comité Syndical de décider :

Article 1 : Désignation du référent déontologue

Cette fonction est confiée à :

- Monsieur Philippe TISSIER, juriste, spécialiste du droit public des collectivités territoriales,
- Madame Karine LE GOUHIR, juriste, spécialiste du droit public des collectivités territoriales,

Tous deux ayant déjà été amenés à rendre, par écrit ou oralement, plusieurs dizaines d'avis à la demande d'élus depuis de nombreuses années.

Les référents peuvent être saisis indifféremment et exercent leur mission de manière indépendante.

Article 2 : Durée de l'exercice des fonctions

Ces référents déontologues sont nommés à compter du 25 juin 2026 pour la durée du mandat en cours.

Ils ne peuvent être révoqués avant la fin de cette période. À leur demande, il peut être mis fin aux fonctions de l'un ou de l'autre ;

En cas de vacance, un nouveau référent peut être désigné pour la durée restant à courir du mandat.

Au terme de cette durée, il peut être procédé, dans les mêmes conditions, au renouvellement de la mission des référents s'ils sont d'accord.

Article 3 : Modalités de saisine

Le référent déontologue pourra être saisi par tout élu local de la collectivité, à titre individuel et confidentiel, par voie écrite :

- Soit par courriel à l'adresse : referentdeontologue@elusduvaldoise.fr
- Soit par la Poste, sous double enveloppe fermée : Enveloppe extérieure : « Référent déontologue des élus du Val-d'Oise – 38 rue de la Coutellerie – 95300 Pontoise » ;
- Enveloppe intérieure portant la mention : « à l'attention des référents déontologues ».

Chaque saisine postale du référent déontologue devra être cachetée et porter la mention « confidentiel ». Toute demande fera l'objet d'un accusé de réception.

Le référent déontologue étudiera les éléments transmis par l'élu, pourra demander des informations complémentaires et, le cas échéant, recevoir ou s'entretenir par téléphone avec l'élu afin de préparer son conseil.

Il peut déclarer irrecevable toute demande manifestement étrangère à son champ de compétence.

Article 4 : Conditions d'examen et de rendu des avis

Le référent déontologue exerce sa mission en toute indépendance et impartialité et ne peut recevoir d'injonctions extérieures.

L'autorité territoriale n'est pas tenue informée des saisines ni des avis rendus.

Le référent communiquera son avis à l'élu concerné dans un délai raisonnable et proportionné à la complexité de la demande.

L'avis de recevabilité et l'avis sur le fond du dossier seront communiqués par courriel ou par courrier postal selon le mode de saisine à la convenance du référent déontologue.

Le référent déontologue est tenu au secret professionnel dans le respect des articles 226-13 et 226-14 du code pénal et à la discrétion professionnelle pour tous les faits, informations ou documents dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

L'avis du référent déontologue est purement consultatif et n'est pas susceptible de recours ; il n'a pas vocation à être rendu public. Toute publicité faite à cet avis, par quelque voie et par quelque moyen que ce soit, relève de la seule responsabilité de l'élu et ne peut engager la responsabilité du référent déontologue.

Article 5 : Rémunération

Par principe, il est convenu que le référent déontologue exerce ses missions à titre gratuit.

Toutefois, une indemnité peut être versée dans les conditions prévues par l'arrêté du 6 décembre 2022, dans la limite de 80 euros par dossier.

Les référents déontologues se réservent le cas échéant, le droit de facturer, dans le respect du droit en vigueur, si la complexité du dossier venait à l'exiger, notamment du fait du temps passé.

Article 6 : Exécution de la présente délibération

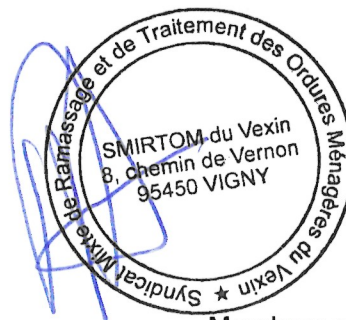
Le Président est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au représentant de l'État dans le département et publiée ou affichée dans les conditions réglementaires.

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État, conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, approuve à l'unanimité les modalités énoncées ci-dessus.

Fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
À Vigny, le 25/06/2026
Le Président, Brahim MOHA

Date de convocation : 19/06/2026
Certifié exécutoire par
Le Président du Comité,
Compte tenu de l'envoi
En Préfecture le 30/06/2026
Et de la publication le 30/06/2026
Le Président,



<u>Membres en exercice :</u>	71
Présents :	51
Pouvoir :	03
Vote(s) Pour :	54
Vote(s) Contre :	0
Abstention(s) :	0



SYNDICAT MIXTE DE RAMASSAGE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES DU VEXIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 27/26

Le jeudi vingt-cinq deux mille vingt-six s'est tenue, au siège du SMIRTOM du Vexin, 8 chemin de Vernon 95450 VIGNY, l'Assemblée Générale du SMIRTOM du Vexin, sous la présidence de Monsieur Brahim MOHA, Président.

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

Communauté de Communes Vexin Centre : M. Grégory PASSARD (Ableiges) – M. Nicolas PASTERNAK (Avernes) – Mme Peggy DOUBLET (Berville) – M. Kaci KARTOUR (Bréançon) – M. Laurent BUTTEAU (Brignancourt) – Mme Karine PHILIPPEAU (Chars) – M. Georges VIALON (Cléry en Vexin) – M. Jean-Michel JACQUET (Commeny) – Mme Claire DUFLAUT (Condécourt) – Mme Fanny MOYSAN (Courcelles sur Viosne) – M. Marc BARON (Frémainville) – Mme Sandrine PERRUSSET-BELLE (Grisy les Plâtres) – M. Jean-Baptiste MATHON (Guiry en Vexin) – M. Damien DUCCELLIEZ (Haravilliers) – M. Olivier FLIGNY (Le Bellay en Vexin) – M. Martial LEPREVOST (Le Heaulme) – Mme Céline BOYER (Le Perchay) – M. Christian ROUSSEL (Longuesse) – M. Rémi LEPAPE (Montgeroult) – Mme Martine GERBER (Neuilly en Vexin) – Mme Mélissa MACON (Nucourt) – M. Guy PARIS (Sagy) – M. Jean-Christophe COWEZ (Santeuil) – M. Frédéric FERREIRA (Seraincourt) – Jérémy PENTHER (Theuville) – M. Didier AUGUSTIN (US) – M. Jean-Pierre GUILLEMOT (Vigny)

Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes : M. Frédéric GODIN (Arronville) – M. Yannick AMBLAS (Butry sur Oise) – Mme Marie Agnès PITOIS (ENNERY) – M. Brahim MOHA (Epias Rhus) – M. Jacques LEBECQ (Hérouville en Vexin) – M. Frédéric JARRAUD (Livilliers) – M. Alain VAILLANT (Vallangoujard) – M. Laurent DE GAULLE (Valmondois)

Communauté de Communes du Vexin Val de Seine : Mme Catherine BERTRAND (Aincourt) – M. Jean-Joël GIL (Ambleville) – Mme Frédérique CAMBOURIEUX (Amenucourt) – M. Gérard LEHARIVELLE (Banthelu) – M. Patrice VANAKER (Buhy) – Mme Héroïse BOUREAU (Chaussy) – Mme Josette DI FRANCESCO (Chérence) – M. Franck GOZET (Genainville) – M. Mathieu GUILLOTEAU (Haute-Isle) – M. Patrice BONNET (Hodent) – M. Serge LEGRAS (La Chapelle en Vexin) – M. Xavier BASCOU (Montreuil sur Epte) – M. Guillaume KREDER (Omerville) – M. Bruno MARAIS (Saint Cyr en Arthies) – Mme Pascale CHAUVET (Saint Gervais) – M. Benoit DESHUMEURS (Vienne en Arthies)

DÉLÉGUÉS REPRÉSENTÉS :

M. Olivier DESLANDES (Génicourt)
M. Jérôme LEPLAT (Nesles la Vallée)
M. Franck BRUYELLE (Vétheuil)

Pouvoir à M. Brahim MOHA (Epias Rhus)
Pouvoir à M. Guy PARIS (Sagy)
Pouvoir à Mme Frédérique CAMBOURIEUX (Amenucourt)

DÉLÉGUÉS ABSENTS/EXCUSÉS :

Communauté de Communes Vexin Centre : M. Bernard DELTRUC (Boissy L'Aillerie) – M. Vincent IBRELISLE (Cormeilles en Vexin) – M. Grégoire BOUILLANT (Frémécourt) – M. Marc LABROUSSE (Marines) – M. Mayeul DE DROUAS (Moussy) – Mme Myriam LINSTER (Théméricourt) – M. Gilles MERLE (Wy Dit Joli Village)

Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes : M. Alain DEVILLEBICHOT (Labbeville) – Mme Rachel COLOMBEL (Ménouville)

Communauté de Communes du Vexin Val de Seine : M. Geoffrey DODEMAN (Arthies) – Mme Monique VALADON (Bray et Lu) – M. Ludovic CHABREDIER-JAMOT (Charmont) – M. Jean-Paul VEAUDEQUIN (La Roche Guyon) – M. Jean-Paul DABAS (Magny-en-Vexin) – M. Philibert LEOPOLD (Maudétour en Vexin) – Mme Sandra SOPHIYAIR (Saint Clair sur Epte) – M. Benoit HARANGER (Villers en Arthies)

Délibération 27/26 : Adhésion à AMORCE et désignation des représentants

AMORCE est l'association nationale au service des collectivités territoriales des associations et de leurs partenaires. Elle regroupe les communes, les intercommunalités, les syndicats mixtes, les régies, les SEM, les départements, les régions, ainsi que leurs partenaires compétents en matière de gestion des Déchets, de Réseaux de chaleur ou d'Énergie, de l'Eau et de l'Assainissement et de la Propreté en faveur de la Transition Écologique et de la Protection du Climat.

Cette association loi 1901, à but non lucratif et d'intérêt général, est un réseau de collectivités et de professionnels qui a pour objectifs d'informer et de partager les expériences sur les aspects techniques, économiques, juridiques ou fiscaux des choix menés dans les territoires sur ces sujets. Quelles que soient les décisions, un contact permanent entre les collectivités territoriales responsables permet à chacune d'améliorer la qualité de sa propre gestion.

Le rôle d'AMORCE est aussi d'élaborer et de présenter des propositions à l'État et aux diverses autorités et partenaires au niveau national et européen, afin de défendre les intérêts des collectivités territoriales et d'améliorer les conditions d'une bonne gestion de l'Énergie, des Déchets, de l'Eau et Assainissement, de la Propreté et Transition Écologique à l'échelle des territoires. Une action concertée de l'ensemble des collectivités permet ainsi de mieux défendre leurs points de vue.

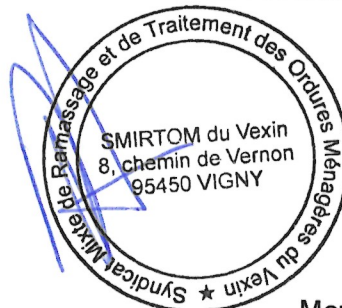
Il est demandé au Comité Syndical :

- D'adhérer à l'association AMORCE au titre de la compétence « Déchets Ménagers »,
- De désigner Monsieur Brahim MOHA en qualité de délégué titulaire pour représenter la collectivité au sein des différentes instances de l'association, ainsi que Madame Frédérique CAMBOURIEUX en qualité de suppléante, et de l'autoriser à signer les différents actes nécessaires à cette adhésion,
- D'inscrire la cotisation correspondante au budget.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité les propositions énoncées ci-dessus.

Fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
À Vigny, le 25 juin 2026
Le Président, Brahim MOHA

Date de convocation : 19/06/2026
Certifié exécutoire par
Le Président du Comité,
Compte tenu de l'envoi
En Préfecture le 30/06/2026
Et de la publication du 30/06/2026
Le Président,



<u>Membres en exercice :</u>	71
Présents :	51
Pouvoir :	03
Vote(s) Pour :	54
Vote(s) Contre :	00
Abstention(s) :	00

SYNDICAT MIXTE DE RAMASSAGE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES DU VEXIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 28/26

Le jeudi vingt-cinq deux mille vingt-six s'est tenue, au siège du SMIRTOM du Vexin, 8 chemin de Vernon 95450 VIGNY, l'Assemblée Générale du SMIRTOM du Vexin, sous la présidence de Monsieur Brahim MOHA, Président.

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

Communauté de Communes Vexin Centre : M. Grégory PASSARD (Ableiges) – M. Nicolas PASTERNAK (Avernes) – Mme Peggy DOUBLET (Berville) – M. Kaci KARTOUR (Bréançon) – M. Laurent BUTTEAU (Brignancourt) – Mme Karine PHILIPPEAU (Chars) – M. Georges VIALON (Cléry en Vexin) – M. Jean-Michel JACQUET (Commeny) – Mme Claire DUFLAUT (Condécourt) – Mme Fanny MOYSAN (Courcelles sur Viosne) – M. Marc BARON (Frémainville) – Mme Sandrine PERRUSSET-BELLE (Grisy les Plâtres) – M. Jean-Baptiste MATHON (Guiry en Vexin) – M. Damien DUCCELLIEZ (Haravilliers) – M. Olivier FLIGNY (Le Bellay en Vexin) – M. Martial LEPREVOST (Le Heaulme) – Mme Céline BOYER (Le Perchay) – M. Christian ROUSSEL (Longuesse) – M. Rémi LEPAPE (Montgeroult) – Mme Martine GERBER (Neuilly en Vexin) – Mme Mélissa MACON (Nucourt) – M. Guy PARIS (Sagy) – M. Jean-Christophe COWEZ (Santeuil) – M. Frédéric FERREIRA (Seraincourt) – Jérémy PENTHER (Theuville) – M. Didier AUGUSTIN (US) – M. Jean-Pierre GUILLEMOT (Vigny)

Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes : M. Frédéric GODIN (Arronville) – M. Yannick AMBLAS (Butry sur Oise) – Mme Marie Agnès PITOIS (ENNERY) – M. Brahim MOHA (Epiais Rhus) – M. Jacques LEBECQ (Hérouville en Vexin) – M. Frédéric JARRAUD (Livilliers) – M. Alain VAILLANT (Vallangoujard) – M. Laurent DE GAULLE (Valmondois)

Communauté de Communes du Vexin Val de Seine : Mme Catherine BERTRAND (Aincourt) – M. Jean-Joël GIL (Ambleville) – Mme Frédérique CAMBOURIEUX (Amenucourt) – M. Gérard LEHARIVELLE (Banthelu) – M. Patrice VANAKER (Buhy) – Mme Héloïse BOUREAU (Chaussy) – Mme Josette DI FRANCESCO (Chérence) – M. Franck GOZET (Genainville) – M. Mathieu GUILLOTEAU (Haute-Isle) – M. Patrice BONNET (Hodent) – M. Serge LEGRAS (La Chapelle en Vexin) – M. Xavier BASCOU (Montreuil sur Epte) – M. Guillaume KREDER (Omerville) – M. Bruno MARAIS (Saint Cyr en Arthies) – Mme Pascale CHAUVET (Saint Gervais) – M. Benoit DESHUMEURS (Vienne en Arthies)

DÉLÉGUÉS REPRÉSENTÉS :

M. Olivier DESLANDES (Génicourt)
M. Jérôme LEPLAT (Nesles la Vallée)
M. Franck BRUYELLE (Vétheuil)

Pouvoir à M. Brahim MOHA (Epiais Rhus)
Pouvoir à M. Guy PARIS (Sagy)
Pouvoir à Mme Frédérique CAMBOURIEUX (Amenucourt)

DÉLÉGUÉS ABSENTS/EXCUSÉS :

Communauté de Communes Vexin Centre : M. Bernard DELTRUC (Boissy L'Aillerie) – M. Vincent IBRELISLE (Cormeilles en Vexin) – M. Grégoire BOUILLANT (Frémécourt) – M. Marc LABROUSSE (Marines) – M. Mayeul DE DROUAS (Moussy) – Mme Myriam LINSTER (Théméricourt) – M. Gilles MERLE (Wy Dit Joli Village)

Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes : M. Alain DEVILLEBICHOT (Labbeville) – Mme Rachel COLOMBEL (Ménouville)

Communauté de Communes du Vexin Val de Seine : M. Geoffrey DODEMAN (Arthies) – Mme Monique VALADON (Bray et Lu) – M. Ludovic CHABREDIER-JAMOT (Charmont) – M. Jean-Paul VEAUDEQUIN (La Roche Guyon) – M. Jean-Paul DABAS (Magny-en-Vexin) – M. Philibert LEOPOLD (Maudétour en Vexin) – Mme Sandra SOPHIYAIR (Saint Clair sur Epte) – M. Benoit HARANGER (Villers en Arthies)

Délibération 28/26 :

Autorisation donnée de signer les Avenants et ordres de services – Marché de collecte

Le Président rappelle :

Le SMIRTOM du Vexin a attribué un marché public de collecte des déchets ménagers, entré en vigueur le 1er janvier 2026.

Ce marché a été conclu avec :

- La société SEPUR pour la collecte des déchets ménagers sur l'ensemble du territoire ;
- La société VALORBIO COMPOST pour la collecte des biodéchets sur certaines communes du territoire.

Dans le cadre de l'exécution de ce marché, des avenants sont nécessaires afin d'en assurer la bonne gestion et la continuité, notamment pour tenir compte des évolutions intervenues en cours d'exécution.

Par ailleurs, la bonne exécution des prestations peut nécessiter la signature d'ordres de service.

Il est proposé au Comité syndical :

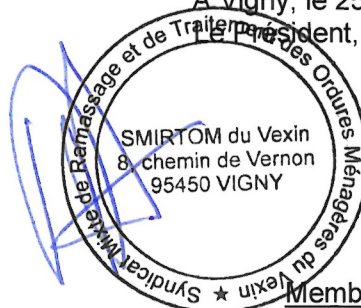
- D'autoriser le Président à signer les avenants relatifs au marché de collecte des déchets ménagers
- D'autoriser le Président à signer les ordres de service nécessaires à la bonne exécution des prestations

Il sera rendu compte à chaque Assemblée Générale des décisions prises en vertu de la présente délibération.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Président à signer les Avenants et Ordres de Services au Marché de Collecte.

Fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
À Vigny, le 25 juin 2026
Le Président, Brahim MOHA

Date de convocation : 19/06/2026
Certifié exécutoire par
Le Président du Comité,
Compte tenu de l'envoi
En Préfecture le 30/06/2026
Et de la publication du 30/06/2026
Le Président,



Membres en exercice :	71
Présents :	51
Pouvoir :	03
Vote(s) Pour :	54
Vote(s) Contre :	00
Abstention(s) :	00

SYNDICAT MIXTE DE RAMASSAGE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES DU VEXIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 29/26

Le jeudi vingt-cinq deux mille vingt-six s'est tenue, au siège du SMIRTOM du Vexin, 8 chemin de Vernon 95450 VIGNY, l'Assemblée Générale du SMIRTOM du Vexin, sous la présidence de Monsieur Brahim MOHA, Président.

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

Communauté de Communes Vexin Centre : M. Grégory PASSARD (Ableiges) – M. Nicolas PASTERNAK (Avernes) – Mme Peggy DOUBLET (Berville) – M. Kaci KARTOUR (Bréançon) – M. Laurent BUTTEAU (Brignancourt) – Mme Karine PHILIPPEAU (Chars) – M. Georges VIALON (Cléry en Vexin) – M. Jean-Michel JACQUET (Commeny) – Mme Claire DUFLAUT (Condécourt) – Mme Fanny MOYSAN (Courcelles sur Viosne) – M. Marc BARON (Frémainville) – Mme Sandrine PERRUSSET-BELLE (Grisy les Plâtres) – M. Jean-Baptiste MATHON (Guiry en Vexin) – M. Damien DUCELLIEZ (Haravilliers) – M. Olivier FLIGNY (Le Bellay en Vexin) – M. Martial LEPREVOST (Le Heaulme) – Mme Céline BOYER (Le Perchay) – M. Christian ROUSSEL (Longuesse) – M. Rémi LEPAPE (Montgeroult) – Mme Martine GERBER (Neuilly en Vexin) – Mme Mélissa MACON (Nucourt) – M. Guy PARIS (Sagy) – M. Jean-Christophe COWEZ (Santeuil) – M. Frédéric FERREIRA (Seraincourt) – Jérémy PENTHER (Theuville) – M. Didier AUGUSTIN (US) – M. Jean-Pierre GUILLEMOT (Vigny)

Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes : M. Frédéric GODIN (Arronville) – M. Yannick AMBLAS (Butry sur Oise) – Mme Marie Agnès PITOIS (ENNERY) – M. Brahim MOHA (Epiais Rhus) – M. Jacques LEBECQ (Hérouville en Vexin) – M. Frédéric JARRAUD (Livilliers) – M. Alain VAILLANT (Vallangoujard) – M. Laurent DE GAULLE (Valmondois)

Communauté de Communes du Vexin Val de Seine : Mme Catherine BERTRAND (Aincourt) – M. Jean-Joël GIL (Ambleville) – Mme Frédérique CAMBOURIEUX (Amenucourt) – M. Gérard LEHARIVELLE (Banthelu) – M. Patrice VANAKER (Buhy) – Mme Héloïse BOUREAU (Chaussy) – Mme Josette DI FRANCESCO (Chérence) – M. Franck GOZET (Genainville) – M. Mathieu GUILLOTEAU (Haute-Isle) – M. Patrice BONNET (Hodent) – M. Serge LEGRAS (La Chapelle en Vexin) – M. Xavier BASCOU (Montreuil sur Epte) – M. Guillaume KREDER (Omerville) – M. Bruno MARAIS (Saint Cyr en Arthies) – Mme Pascale CHAUVET (Saint Gervais) – M. Benoit DESHUMEURS (Vienne en Arthies)

DÉLÉGUÉS REPRÉSENTÉS :

M. Olivier DESLANDES (Génicourt)
M. Jérôme LEPLAT (Nesles la Vallée)
M. Franck BRUYELLE (Vétheuil)

Pouvoir à M. Brahim MOHA (Epiais Rhus)
Pouvoir à M. Guy PARIS (Sagy)
Pouvoir à Mme Frédérique CAMBOURIEUX (Amenucourt)

DÉLÉGUÉS ABSENTS/EXCUSÉS :

Communauté de Communes Vexin Centre : M. Bernard DELTRUC (Boissy L'Aillerie) – M. Vincent IBRELISLE (Cormeilles en Vexin) – M. Grégoire BOUILLANT (Frémécourt) – M. Marc LABROUSSE (Marines) – M. Mayeul DE DROUAS (Moussy) – Mme Myriam LINSTER (Théméricourt) – M. Gilles MERLE (Wy Dit Joli Village)

Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes : M. Alain DEVILLEBICHOT (Labbeville) – Mme Rachel COLOMBEL (Ménouville)

Communauté de Communes du Vexin Val de Seine : M. Geoffrey DODEMAN (Arthies) – Mme Monique VALADON (Bray et Lu) – M. Ludovic CHABREDIER-JAMOT (Charmont) – M. Jean-Paul VEAUDEQUIN (La Roche Guyon) – M. Jean-Paul DABAS (Magny-en-Vexin) – M. Philibert LEOPOLD (Maudétour en Vexin) – Mme Sandra SOPHIYAIR (Saint Clair sur Epte) – M. Benoit HARANGER (Villers en Arthies)

Délibération 29/26 :

Autorisation donnée de signer les Avenants et ordres de services – Marché d'exploitation des déchèteries (gestion)

Le Président expose :

Le SMIRTOM du Vexin a attribué un marché public relatif à l'exploitation de ses déchèteries (accueil des usagers et évacuation des déchets) au groupement SEPUR–SOTREMA. Le marché est entré en vigueur le 1er janvier 2022 pour une durée de 5 ans, renouvelable deux fois un an.

Dans le cadre de l'exécution de ce marché, des avenants sont nécessaires afin d'en assurer la bonne gestion et la continuité, notamment pour tenir compte des évolutions intervenues en cours d'exécution.

Par ailleurs, la bonne exécution des prestations peut nécessiter la signature d'ordres de service.

Il est proposé au Comité syndical :

- D'autoriser le Président à signer les avenants relatifs au marché d'exploitation des déchèteries ;
- D'autoriser le Président à signer les ordres de service nécessaires à la bonne exécution des prestations.

Il sera rendu compte à chaque assemblée des décisions prises en vertu de la présente délibération.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Président à signer les Avenants et Ordres de Services au Marché d'exploitation des déchèteries (gestion).

Fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
À Vigny, le 25/06/2026

Le Président, Brahim MOHA

Date de convocation : 19/06/2026
Certifié exécutoire par
Le Président du Comité,
Compte tenu de l'envoi
En Préfecture le 30/06/2026
Et de la publication le 30/06/2026
Le Président,



<u>Membres en exercice :</u>	71
Présents :	51
Pouvoir :	03
Vote(s) Pour :	54
Vote(s) Contre :	00
Abstention(s) :	00

SYNDICAT MIXTE DE RAMASSAGE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES DU VEXIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 30/26

Le jeudi vingt-cinq deux mille vingt-six s'est tenue, au siège du SMIRTOM du Vexin, 8 chemin de Vernon 95450 VIGNY, l'Assemblée Générale du SMIRTOM du Vexin, sous la présidence de Monsieur Brahim MOHA, Président.

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

Communauté de Communes Vexin Centre : M. Grégory PASSARD (Ableiges) – M. Nicolas PASTERNAK (Avernes) – Mme Peggy DOUBLET (Berville) – M. Kaci KARTOUR (Bréançon) – M. Laurent BUTTEAU (Brignancourt) – Mme Karine PHILIPPEAU (Chars) – M. Georges VIALON (Cléry en Vexin) – M. Jean-Michel JACQUET (Commeny) – Mme Claire DUFLAUT (Condécourt) – Mme Fanny MOYSAN (Courcelles sur Viosne) – M. Marc BARON (Frémenville) – Mme Sandrine PERRUSSET-BELLE (Grisy les Plâtres) – M. Jean-Baptiste MATHON (Guiry en Vexin) – M. Damien DUCCELLIEZ (Haravilliers) – M. Olivier FLIGNY (Le Bellay en Vexin) – M. Martial LEPREVOST (Le Heaulme) – Mme Céline BOYER (Le Perchay) – M. Christian ROUSSEL (Longuesse) – M. Rémi LEPAPE (Montgeroult) – Mme Martine GERBER (Neuilly en Vexin) – Mme Mélissa MACON (Nucourt) – M. Guy PARIS (Sagy) – M. Jean-Christophe COWEZ (Santeuil) – M. Frédéric FERREIRA (Seraincourt) – Jérémy PENTHER (Theuville) – M. Didier AUGUSTIN (US) – M. Jean-Pierre GUILLEMOT (Vigny)

Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes : M. Frédéric GODIN (Arronville) – M. Yannick AMBLAS (Butry sur Oise) – Mme Marie Agnès PITOIS (ENNERY) – M. Brahim MOHA (Epiais Rhus) – M. Jacques LEBECQ (Hérouville en Vexin) – M. Frédéric JARRAUD (Livilliers) – M. Alain VAILLANT (Vallangoujard) – M. Laurent DE GAULLE (Valmondois)

Communauté de Communes du Vexin Val de Seine : Mme Catherine BERTRAND (Aincourt) – M. Jean-Joël GIL (Ambleville) – Mme Frédérique CAMBOURIEUX (Amenucourt) – M. Gérard LEHARIVELLE (Banthelu) – M. Patrice VANAKER (Buhy) – Mme Héloïse BOUREAU (Chaussy) – Mme Josette DI FRANCESCO (Chérence) – M. Franck GOZET (Genainville) – M. Mathieu GUILLOTEAU (Haute-Isle) – M. Patrice BONNET (Hodent) – M. Serge LEGRAS (La Chapelle en Vexin) – M. Xavier BASCOU (Montreuil sur Epte) – M. Guillaume KREDER (Omerville) – M. Bruno MARAIS (Saint Cyr en Arthies) – Mme Pascale CHAUVET (Saint Gervais) – M. Benoit DESHUMEURS (Vienne en Arthies)

DÉLÉGUÉS REPRÉSENTÉS :

M. Olivier DESLANDES (Génicourt)
M. Jérôme LEPLAT (Nesles la Vallée)
M. Franck BRUYELLE (Vétheuil)

Pouvoir à M. Brahim MOHA (Epiais Rhus)
Pouvoir à M. Guy PARIS (Sagy)
Pouvoir à Mme Frédérique CAMBOURIEUX (Amenucourt)

DÉLÉGUÉS ABSENTS/EXCUSÉS :

Communauté de Communes Vexin Centre : M. Bernard DELTRUC (Boissy L'Aillerie) – M. Vincent IBRELISLE (Corneilles en Vexin) – M. Grégoire BOUILLANT (Frémécourt) – M. Marc LABROUSSE (Marines) – M. Mayeul DE DROUAS (Moussy) – Mme Myriam LINSTER (Théméricourt) – M. Gilles MERLE (Wy Dit Joli Village)

Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes : M. Alain DEVILLEBICHOT (Labbeville) – Mme Rachel COLOMBEL (Ménouville)

Communauté de Communes du Vexin Val de Seine : M. Geoffrey DODEMAN (Arthies) – Mme Monique VALADON (Bray et Lu) – M. Ludovic CHABREDIER-JAMOT (Charmont) – M. Jean-Paul VEAUDEQUIN (La Roche Guyon) – M. Jean-Paul DABAS (Magny-en-Vexin) – M. Philibert LEOPOLD (Maudétour en Vexin) – Mme Sandra SOPHIYAIR (Saint Clair sur Epte) – M. Benoit HARANGER (Villers en Arthies)

Délibération 30/26 :

Autorisation donnée de signer les Avenants et ordres de services – Marché de traitement des déchets collectés sur les déchèteries (exutoires)

Le Président expose :

Le SMIRTOM du Vexin a passé un marché avec différents exutoires pour le traitement et la valorisation des déchets issus de ses 3 déchèteries. Ce marché est entré en vigueur le 1er janvier 2022 pour une durée de 5 ans, renouvelable deux fois un an.

Dans le cadre de l'exécution de ce marché, des avenants sont nécessaires afin d'en assurer la bonne gestion et la continuité, notamment pour tenir compte des évolutions intervenues en cours d'exécution.

Par ailleurs, la bonne exécution des prestations peut nécessiter la signature d'ordres de service.

Il est proposé au Comité syndical :

- D'autoriser le Président à signer les avenants relatifs à ce marché ;
- D'autoriser le Président à signer les ordres de service nécessaires à la bonne exécution des prestations.

Il sera rendu compte à chaque assemblée des décisions prises en vertu de la présente délibération.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Président à signer les Avenants et Ordres de Services au Marché de traitement des déchets collectés sur les déchèteries (exutoires).

Fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
À Vigny, le 25/06/2026

Le Président, Brahim MOHA



Date de convocation : 19/06/2026
Certifié exécutoire par
Le Président du Comité,
Compte tenu de l'envoi
En Préfecture le 30/06/2026
Et de la publication le 30/06/2026
Le Président,

<u>Membres en exercice :</u>	71
Présents :	51
Pouvoir :	03
Vote(s) Pour :	54
Vote(s) Contre :	00
Abstention(s) :	00

SYNDICAT MIXTE DE RAMASSAGE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES DU VEXIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 31/26

Le jeudi vingt-cinq deux mille vingt-six s'est tenue, au siège du SMIRTOM du Vexin, 8 chemin de Vernon 95450 VIGNY, l'Assemblée Générale du SMIRTOM du Vexin, sous la présidence de Monsieur Brahim MOHA, Président.

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

Communauté de Communes Vexin Centre : M. Grégory PASSARD (Ableiges) – M. Nicolas PASTERNAK (Avernes) – Mme Peggy DOUBLET (Berville) – M. Kaci KARTOUR (Bréançon) – M. Laurent BUTTEAU (Brignancourt) – Mme Karine PHILIPPEAU (Chars) – M. Georges VIALON (Cléry en Vexin) – M. Jean-Michel JACQUET (Commeny) – Mme Claire DUFLAUT (Condécourt) – Mme Fanny MOYSAN (Courcelles sur Viosne) – M. Marc BARON (Frémainville) – Mme Sandrine PERRUSSET-BELLE (Grisy les Plâtres) – M. Jean-Baptiste MATHON (Guiry en Vexin) – M. Damien DUCCELLIEZ (Haravilliers) – M. Olivier FLIGNY (Le Bellay en Vexin) – M. Martial LEPREVOST (Le Heaulme) – Mme Céline BOYER (Le Perchay) – M. Christian ROUSSEL (Longuesse) – M. Rémi LEPAPE (Montgeroult) – Mme Martine GERBER (Neuilly en Vexin) – Mme Mélissa MACON (Nucourt) – M. Guy PARIS (Sagy) – M. Jean-Christophe COWEZ (Santeuil) – M. Frédéric FERREIRA (Seraincourt) – Jérémy PENTHER (Theuville) – M. Didier AUGUSTIN (US) – M. Jean-Pierre GUILLEMOT (Vigny)

Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes : M. Frédéric GODIN (Arronville) – M. Yannick AMBLAS (Butry sur Oise) – Mme Marie Agnès PITOIS (ENNERY) – M. Brahim MOHA (Epiais Rhus) – M. Jacques LEBECQ (Hérouville en Vexin) – M. Frédéric JARRAUD (Livilliers) – M. Alain VAILLANT (Vallangoujard) – M. Laurent DE GAULLE (Valmondois)

Communauté de Communes du Vexin Val de Seine : Mme Catherine BERTRAND (Aincourt) – M. Jean-Joël GIL (Ambleville) – Mme Frédérique CAMBOURIEUX (Amenucourt) – M. Gérard LEHARIVELLE (Banthelu) – M. Patrice VANAKER (Buhy) – Mme Héloïse BOUREAU (Chaussy) – Mme Josette DI FRANCESCO (Chérence) – M. Franck GOZET (Genainville) – M. Mathieu GUILLOTEAU (Haute-Isle) – M. Patrice BONNET (Hodent) – M. Serge LEGRAS (La Chapelle en Vexin) – M. Xavier BASCOU (Montreuil sur Epte) – M. Guillaume KREDER (Omerville) – M. Bruno MARAIS (Saint Cyr en Arthies) – Mme Pascale CHAUVET (Saint Gervais) – M. Benoit DESHUMEURS (Vienne en Arthies)

DÉLÉGUÉS REPRÉSENTÉS :

M. Olivier DESLANDES (Génicourt)
M. Jérôme LEPLAT (Nesles la Vallée)
M. Franck BRUYELLE (Vétheuil)

Pouvoir à M. Brahim MOHA (Epiais Rhus)
Pouvoir à M. Guy PARIS (Sagy)
Pouvoir à Mme Frédérique CAMBOURIEUX (Amenucourt)

DÉLÉGUÉS ABSENTS/EXCUSÉS :

Communauté de Communes Vexin Centre : M. Bernard DELTRUC (Boissy L'Aillerie) – M. Vincent IBRELISLE (Cormeilles en Vexin) – M. Grégoire BOUILLANT (Frémécourt) – M. Marc LABROUSSE (Marines) – M. Mayeul DE DROUAS (Moussy) – Mme Myriam LINSTER (Théméricourt) – M. Gilles MERLE (Wy Dit Joli Village)

Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes : M. Alain DEVILLEBICHOT (Labbeville) – Mme Rachel COLOMBEL (Ménouville)

Communauté de Communes du Vexin Val de Seine : M. Geoffrey DODEMAN (Arthies) – Mme Monique VALADON (Bray et Lu) – M. Ludovic CHABREDIER-JAMOT (Charmont) – M. Jean-Paul VEAUDEQUIN (La Roche Guyon) – M. Jean-Paul DABAS (Magny-en-Vexin) – M. Philibert LEOPOLD (Maudétour en Vexin) – Mme Sandra SOPHIYAIR (Saint Clair sur Epte) – M. Benoit HARANGER (Villers en Arthies)

Délibération 31/26 :

Autorisation donnée de signer les avenants et documents nécessaires à l'exécution de la convention avec VALOSEINE

Le Président expose :

Une convention a été conclue en 2023 avec le syndicat VALOSEINE pour une durée de 10 ans, renouvelable quatre fois un an, portant sur :

- L'incinération des ordures ménagères sur le site AZALYS à Carrières-sous-Poissy
- Le tri des emballages-papiers et verre sur le site CYRÈNE à Triel-sur-Seine.

Dans le cadre de l'exécution de cette convention, des avenants peuvent être nécessaires afin d'en assurer la bonne gestion et la continuité, ainsi que la signature de documents nécessaires à son exécution.

Il est proposé au Comité syndical :

- D'autoriser le Président à signer les avenants relatifs à la convention VALOSEINE ;
- D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à l'exécution de la convention.

Il sera rendu compte à chaque assemblée des décisions prises en vertu de la présente délibération.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les propositions énoncées ci-dessus.

Fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
À Vigny, le 25/06/2026

Fait par le Président, Brahim MOHA

Date de convocation : 19/06/2026
Certifié exécutoire par
Le Président du Comité,
Compte tenu de l'envoi
En Préfecture le 30/06/2026
Et de la publication le 30/06/2026
Le Président,



<u>Membres en exercice :</u>	71
Présents :	51
Pouvoir :	03
Vote(s) Pour :	54
Vote(s) Contre :	00
Abstention(s) :	00

SYNDICAT MIXTE DE RAMASSAGE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES DU VEXIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 32/26

Le jeudi vingt-cinq deux mille vingt-six s'est tenue, au siège du SMIRTOM du Vexin, 8 chemin de Vernon 95450 VIGNY, l'Assemblée Générale du SMIRTOM du Vexin, sous la présidence de Monsieur Brahim MOHA, Président.

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

Communauté de Communes Vexin Centre : M. Grégory PASSARD (Ableiges) – M. Nicolas PASTERNAK (Avernes) – Mme Peggy DOUBLET (Berville) – M. Kaci KARTOUR (Bréançon) – M. Laurent BUTTEAU (Brignancourt) – Mme Karine PHILIPPEAU (Chars) – M. Georges VIALON (Cléry en Vexin) – M. Jean-Michel JACQUET (Commeny) – Mme Claire DUFLAUT (Condécourt) – Mme Fanny MOYSAN (Courcelles sur Viosne) – M. Marc BARON (Frémainville) – Mme Sandrine PERRUSSET-BELLE (Grisy les Plâtres) – M. Jean-Baptiste MATHON (Guiry en Vexin) – M. Damien DUCCELLIEZ (Haravilliers) – M. Olivier FLIGNY (Le Bellay en Vexin) – M. Martial LEPREVOST (Le Heulme) – Mme Céline BOYER (Le Perchay) – M. Christian ROUSSEL (Longuesse) – M. Rémi LEPAPE (Montgeroult) – Mme Martine GERBER (Neuilly en Vexin) – Mme Mélissa MACON (Nucourt) – M. Guy PARIS (Sagy) – M. Jean-Christophe COWEZ (Santeuil) – M. Frédéric FERREIRA (Seraincourt) – Jérémy PENTHER (Theuville) – M. Didier AUGUSTIN (US) – M. Jean-Pierre GUILLEMOT (Vigny)

Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes : M. Frédéric GODIN (Arronville) – M. Yannick AMBLAS (Butry sur Oise) – Mme Marie Agnès PITOIS (ENNERY) – M. Brahim MOHA (Epiais Rhus) – M. Jacques LEBECQ (Hérouville en Vexin) – M. Frédéric JARRAUD (Livilliers) – M. Alain VAILLANT (Vallangoujard) – M. Laurent DE GAULLE (Valmondois)

Communauté de Communes du Vexin Val de Seine : Mme Catherine BERTRAND (Aincourt) – M. Jean-Joël GIL (Ambleville) – Mme Frédérique CAMBOURIEUX (Amenucourt) – M. Gérard LEHARIVELLE (Banthelu) – M. Patrice VANAKER (Buhy) – Mme Héroïse BOUREAU (Chaussy) – Mme Josette DI FRANCESCO (Chérence) – M. Franck GOZET (Genainville) – M. Mathieu GUILLOTEAU (Haute-Isle) – M. Patrice BONNET (Hodent) – M. Serge LEGRAS (La Chapelle en Vexin) – M. Xavier BASCOU (Montreuil sur Epte) – M. Guillaume KREDER (Omerville) – M. Bruno MARAIS (Saint Cyr en Arthies) – Mme Pascale CHAUVET (Saint Gervais) – M. Benoit DESHUMEURS (Vienne en Arthies)

DÉLÉGUÉS REPRÉSENTÉS :

M. Olivier DESLANDES (Génicourt)	Pouvoir à M. Brahim MOHA (Epiais Rhus)
M. Jérôme LEPLAT (Nesles la Vallée)	Pouvoir à M. Guy PARIS (Sagy)
M. Franck BRUYELLE (Vétheuil)	Pouvoir à Mme Frédérique CAMBOURIEUX (Amenucourt)

DÉLÉGUÉS ABSENTS/EXCUSÉS :

Communauté de Communes Vexin Centre : M. Bernard DELTRUC (Boissy L'Aillerie) – M. Vincent IBRELISLE (Cormeilles en Vexin) – M. Grégoire BOUILLANT (Frémécourt) – M. Marc LABROUSSE (Marines) – M. Mayeul DE DROUAS (Moussy) – Mme Myriam LINSTER (Théméricourt) – M. Gilles MERLE (Wy Dit Joli Village)

Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes : M. Alain DEVILLEBICHOT (Labbeville) – Mme Rachel COLOMBEL (Ménouville)

Communauté de Communes du Vexin Val de Seine : M. Geoffrey DODEMAN (Arthies) – Mme Monique VALADON (Bray et Lu) – M. Ludovic CHABREDIER-JAMOT (Charmont) – M. Jean-Paul VEAUDEQUIN (La Roche Guyon) – M. Jean-Paul DABAS (Magny-en-Vexin) – M. Philibert LEOPOLD (Maudétour en Vexin) – Mme Sandra SOPHIYAIR (Saint Clair sur Epte) – M. Benoit HARANGER (Villers en Arthies)

Délibération 32/26 :

Lancement d'une consultation pour un marché public de fournitures relatif à l'acquisition de bacs roulants

Le SMIRTOM du Vexin souhaite lancer une consultation en vue de la passation d'un marché public de fourniture et de livraison de bacs roulants destinés à la collecte des déchets ménagers, afin de répondre aux besoins de remplacement (bacs cassés, volés ou changement de volume) ainsi qu'aux dotations liées aux nouvelles constructions.

Une fois le prestataire retenu par la Commission d'Appel d'Offres, une seconde délibération attribuera le marché.

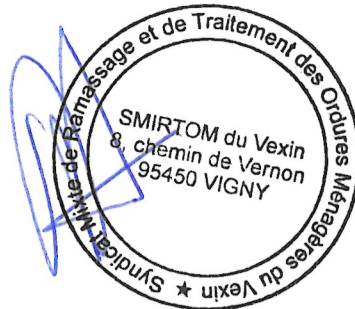
Il est demandé au Comité Syndical d'autoriser le Président à :

- Lancer la consultation pour un marché de fourniture et de livraison de bacs roulants pour la collecte des déchets ménagers.
- Signer tous les documents s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité les propositions énoncées ci-dessus.

Fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
À Vigny, le 25 juin 2026
Le Président, Brahim MOHA

Date de convocation : 19/06/2026
Certifié exécutoire par
Le Président du Comité,
Compte tenu de l'envoi
En Préfecture le 30/06/2026
Et de la publication du 30/06/2026
Le Président,



<u>Membres en exercice</u> :	71
Présents :	51
Pouvoir :	03
Vote(s) Pour :	54
Vote(s) Contre :	00
Abstention(s) :	00

SYNDICAT MIXTE DE RAMASSAGE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES DU VEXIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 33/26

Le jeudi vingt-cinq deux mille vingt-six s'est tenue, au siège du SMIRTOM du Vexin, 8 chemin de Vernon 95450 VIGNY, l'Assemblée Générale du SMIRTOM du Vexin, sous la présidence de Monsieur Brahim MOHA, Président.

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

Communauté de Communes Vexin Centre : M. Grégory PASSARD (Ableiges) – M. Nicolas PASTERNAK (Avernes) – Mme Peggy DOUBLET (Berville) – M. Kaci KARTOUR (Bréançon) – M. Laurent BUTTEAU (Brignancourt) – Mme Karine PHILIPPEAU (Chars) – M. Georges VIALON (Cléry en Vexin) – M. Jean-Michel JACQUET (Commeny) – Mme Claire DUFLAUT (Condécourt) – Mme Fanny MOYSAN (Courcelles sur Viosne) – M. Marc BARON (Frémenville) – Mme Sandrine PERRUSSET-BELLE (Grisy les Plâtres) – M. Jean-Baptiste MATHON (Guiry en Vexin) – M. Damien DUCHELLIEZ (Haravilliers) – M. Olivier FLIGNY (Le Bellay en Vexin) – M. Martial LEPREVOST (Le Heulme) – Mme Céline BOYER (Le Perchay) – M. Christian ROUSSEL (Longuesse) – M. Rémi LEPAPE (Montgeroult) – Mme Martine GERBER (Neuilly en Vexin) – Mme Mélissa MACON (Nucourt) – M. Guy PARIS (Sagy) – M. Jean-Christophe COWEZ (Santeuil) – M. Frédéric FERREIRA (Seraincourt) – Jérémy PENTHER (Theuville) – M. Didier AUGUSTIN (US) – M. Jean-Pierre GUILLEMOT (Vigny)

Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes : M. Frédéric GODIN (Arronville) – M. Yannick AMBLAS (Butry sur Oise) – Mme Marie Agnès PITOIS (ENNERY) – M. Brahim MOHA (Epias Rhus) – M. Jacques LEBECQ (Hérouville en Vexin) – M. Frédéric JARRAUD (Livilliers) – M. Alain VAILLANT (Vallangoujard) – M. Laurent DE GAULLE (Valmondois)

Communauté de Communes du Vexin Val de Seine : Mme Catherine BERTRAND (Aincourt) – M. Jean-Joël GIL (Ambleville) – Mme Frédérique CAMBOURIEUX (Amenucourt) – M. Gérard LEHARIVELLE (Banthelu) – M. Patrice VANAKER (Buhy) – Mme Héroïse BOUREAU (Chaussy) – Mme Josette DI FRANCESCO (Chérence) – M. Franck GOZET (Genainville) – M. Mathieu GUILLOTEAU (Haute-Isle) – M. Patrice BONNET (Hodent) – M. Serge LEGRAS (La Chapelle en Vexin) – M. Xavier BASCOU (Montreuil sur Epte) – M. Guillaume KREDER (Omerville) – M. Bruno MARAIS (Saint Cyr en Arthies) – Mme Pascale CHAUVET (Saint Gervais) – M. Benoit DESHUMEURS (Vienne en Arthies)

DÉLÉGUÉS REPRÉSENTÉS :

M. Olivier DESLANDES (Génicourt)
M. Jérôme LEPLAT (Nesles la Vallée)
M. Franck BRUYELLE (Vétheuil)

Pouvoir à M. Brahim MOHA (Epias Rhus)
Pouvoir à M. Guy PARIS (Sagy)
Pouvoir à Mme Frédérique CAMBOURIEUX (Amenucourt)

DÉLÉGUÉS ABSENTS/EXCUSÉS :

Communauté de Communes Vexin Centre : M. Bernard DELTRUC (Boissy L'Aillerie) – M. Vincent IBRELISLE (Cormeilles en Vexin) – M. Grégoire BOUILLANT (Frémécourt) – M. Marc LABROUSSE (Marines) – M. Mayeul DE DROUAS (Moussy) – Mme Myriam LINSTER (Théméricourt) – M. Gilles MERLE (Wy Dit Joli Village)

Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes : M. Alain DEVILLEBICHOT (Labbeville) – Mme Rachel COLOMBEL (Ménouville)

Communauté de Communes du Vexin Val de Seine : M. Geoffrey DODEMAN (Arthies) – Mme Monique VALADON (Bray et Lu) – M. Ludovic CHABREDIER-JAMOT (Charmont) – M. Jean-Paul VEAUDEQUIN (La Roche Guyon) – M. Jean-Paul DABAS (Magny-en-Vexin) – M. Philibert LEOPOLD (Maudétour en Vexin) – Mme Sandra SOPHIYAIR (Saint Clair sur Epte) – M. Benoit HARANGER (Villers en Arthies)

Délibération 33/26 : Création d'un emploi non-permanent pour accroissement saisonnier d'activité

Le Président rappelle à l'Assemblée :

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Les collectivités peuvent recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article L.332-23 2° du Code général de la fonction publique afin de faire face à un accroissement saisonnier d'activité.

Ces emplois non permanents ne peuvent excéder six mois sur une période de douze mois consécutifs.

Compte tenu de l'accroissement de l'activité lié au suivi des tournées, à la poursuite de la distribution des bacs et afin d'assurer le bon fonctionnement du syndicat durant la période estivale, il convient de créer un emploi non permanent d'accroissement saisonnier d'activité d'ambassadeur de tri à temps complet.

Le Président propose au Comité syndical :

Le recrutement, à compter du 1er juillet 2026 et jusqu'au 31 août 2026 inclus, d'un agent contractuel relevant de la catégorie C pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.

Cet agent assurera les fonctions d'ambassadeur de tri à temps complet.

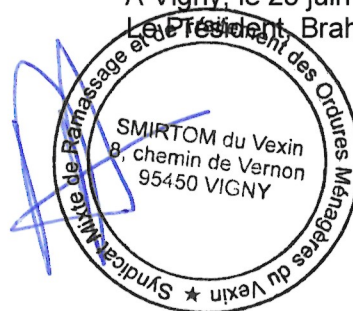
La rémunération de l'agent sera fixée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le Président est chargé de recruter l'agent contractuel affecté à ce poste et de signer le contrat de travail.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les propositions énoncées ci-dessus.

Fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
À Vigny, le 25 juin 2026
Le Président, Brahim MOHA



Date de convocation : 19/06/2026
Certifié exécutoire par
Le Président du Comité,
Compte tenu de l'envoi
En Préfecture le 30/06/2026
Et de la publication du 30/06/2026
Le Président,

<u>Membres en exercice :</u>	71
Présents :	51
Pouvoir :	03
Vote(s) Pour :	54
Vote(s) Contre :	00
Abstention(s) :	00

SYNDICAT MIXTE DE RAMASSAGE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES DU VEXIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 34/26

Le jeudi vingt-cinq deux mille vingt-six s'est tenue, au siège du SMIRTOM du Vexin, 8 chemin de Vernon 95450 VIGNY, l'Assemblée Générale du SMIRTOM du Vexin, sous la présidence de Monsieur Brahim MOHA, Président.

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

Communauté de Communes Vexin Centre : M. Grégory PASSARD (Ableiges) – M. Nicolas PASTERNAK (Avernes) – Mme Peggy DOUBLET (Berville) – M. Kaci KARTOUR (Bréançon) – M. Laurent BUTTEAU (Brignancourt) – Mme Karine PHILIPPEAU (Chars) – M. Georges VIALON (Cléry en Vexin) – M. Jean-Michel JACQUET (Commeny) – Mme Claire DUFLAUT (Condécourt) – Mme Fanny MOYSAN (Courcelles sur Viosne) – M. Marc BARON (Frémainville) – Mme Sandrine PERRUSSET-BELLE (Grisy les Plâtres) – M. Jean-Baptiste MATHON (Guiry en Vexin) – M. Damien DUCCELLIEZ (Haravilliers) – M. Olivier FLIGNY (Le Bellay en Vexin) – M. Martial LEPREVOST (Le Heulme) – Mme Céline BOYER (Le Perchay) – M. Christian ROUSSEL (Longuesse) – M. Rémi LEPAPE (Montgeroult) – Mme Martine GERBER (Neuilly en Vexin) – Mme Mélissa MACON (Nucourt) – M. Guy PARIS (Sagy) – M. Jean-Christophe COWEZ (Santeuil) – M. Frédéric FERREIRA (Seraincourt) – Jérémy PENTHER (Theuville) – M. Didier AUGUSTIN (US) – M. Jean-Pierre GUILLEMOT (Vigny)

Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes : M. Frédéric GODIN (Arronville) – M. Yannick AMBLAS (Butry sur Oise) – Mme Marie Agnès PITOIS (ENNERY) – M. Brahim MOHA (Epiais Rhus) – M. Jacques LEBECQ (Hérouville en Vexin) – M. Frédéric JARRAUD (Livilliers) – M. Alain VAILLANT (Vallangoujard) – M. Laurent DE GAULLE (Valmondois)

Communauté de Communes du Vexin Val de Seine : Mme Catherine BERTRAND (Aincourt) – M. Jean-Joël GIL (Ambleville) – Mme Frédérique CAMBOURIEUX (Amenucourt) – M. Gérard LEHARIVELLE (Banthelu) – M. Patrice VANAKER (Buhy) – Mme Héloïse BOUREAU (Chaussy) – Mme Josette DI FRANCESCO (Chérence) – M. Franck GOZET (Genainville) – M. Mathieu GUILLOTEAU (Haute-Isle) – M. Patrice BONNET (Hodent) – M. Serge LEGRAS (La Chapelle en Vexin) – M. Xavier BASCOU (Montreuil sur Epte) – M. Guillaume KREDER (Omerville) – M. Bruno MARAIS (Saint Cyr en Arthies) – Mme Pascale CHAUVET (Saint Gervais) – M. Benoit DESHUMEURS (Vienne en Arthies)

DÉLÉGUÉS REPRÉSENTÉS :

M. Olivier DESLANDES (Génicourt)
M. Jérôme LEPLAT (Nesles la Vallée)
M. Franck BRUYELLE (Vétheuil)

Pouvoir à M. Brahim MOHA (Epiais Rhus)
Pouvoir à M. Guy PARIS (Sagy)
Pouvoir à Mme Frédérique CAMBOURIEUX (Amenucourt)

DÉLÉGUÉS ABSENTS/EXCUSÉS :

Communauté de Communes Vexin Centre : M. Bernard DELTRUC (Boissy L'Aillerie) – M. Vincent IBRELISLE (Cormeilles en Vexin) – M. Grégoire BOUILLANT (Frémécourt) – M. Marc LABROUSSE (Marines) – M. Mayeul DE DROUAS (Moussy) – Mme Myriam LINSTER (Théméricourt) – M. Gilles MERLE (Wy Dit Joli Village)

Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes : M. Alain DEVILLEBICHOT (Labbeville) – Mme Rachel COLOMBEL (Ménouville)

Communauté de Communes du Vexin Val de Seine : M. Geoffrey DODEMAN (Arthies) – Mme Monique VALADON (Bray et Lu) – M. Ludovic CHABREDIER-JAMOT (Charmont) – M. Jean-Paul VEAUDEQUIN (La Roche Guyon) – M. Jean-Paul DABAS (Magny-en-Vexin) – M. Philibert LEOPOLD (Maudétour en Vexin) – Mme Sandra SOPHIYAIR (Saint Clair sur Epte) – M. Benoit HARANGER (Villers en Arthies)

Délibération 34/26 : Création d'un emploi permanent de rédacteur territorial (catégorie B)

Le Président rappelle :

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services et de répondre aux besoins d'organisation, il convient de créer un emploi permanent de rédacteur territorial, relevant de la catégorie hiérarchique B.

Cet emploi est notamment destiné à assurer les fonctions de responsable administrative, en charge de la gestion administrative, financière et des ressources humaines du syndicat.

Cet emploi a vocation à être pourvu par un fonctionnaire.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires et pour les besoins de continuité du service, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions prévues à l'article L.332-14 du Code général de la fonction publique, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

La rémunération sera fixée en référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

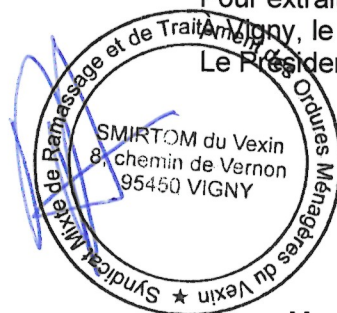
Le Président est chargé du recrutement de l'agent affecté à ce poste et de la signature de tous les actes nécessaires.

Il est proposé au Comité syndical :

- D'autoriser la création d'un emploi permanent à temps complet de rédacteur territorial, relevant de la catégorie B ;
- D'inscrire les crédits correspondants au budget ;
- De modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité les propositions énoncées ci-dessus.

Fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
À Vigny, le 25 juin 2026
Le Président, Brahim MOHA



Date de convocation : 19/06/2026
Certifié exécutoire par
Le Président du Comité,
Compte tenu de l'envoi
En Préfecture le 30/06/2026
Et de la publication du 30/06/2026
Le Président,

<u>Membres en exercice</u> :	71
Présents :	51
Pouvoir :	03
Vote(s) Pour :	54
Vote(s) Contre :	00
Abstention(s) :	00

SYNDICAT MIXTE DE RAMASSAGE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES DU VEXIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 35/26

Le jeudi vingt-cinq deux mille vingt-six s'est tenue, au siège du SMIRTOM du Vexin, 8 chemin de Vernon 95450 VIGNY, l'Assemblée Générale du SMIRTOM du Vexin, sous la présidence de Monsieur Brahim MOHA, Président.

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

Communauté de Communes Vexin Centre : M. Grégory PASSARD (Ableiges) – M. Nicolas PASTERNAK (Avernes) – Mme Peggy DOUBLET (Berville) – M. Kaci KARTOUR (Bréançon) – M. Laurent BUTTEAU (Brignancourt) – Mme Karine PHILIPPEAU (Chars) – M. Georges VIALON (Cléry en Vexin) – M. Jean-Michel JACQUET (Commeny) – Mme Claire DUFLAUT (Condécourt) – Mme Fanny MOYSAN (Courcelles sur Viosne) – M. Marc BARON (Frémainville) – Mme Sandrine PERRUSSET-BELLE (Grisy les Plâtres) – M. Jean-Baptiste MATHON (Guiry en Vexin) – M. Damien DUCCELLIEZ (Haravilliers) – M. Olivier FLIGNY (Le Bellay en Vexin) – M. Martial LEPREVOST (Le Heaulme) – Mme Céline BOYER (Le Perchay) – M. Christian ROUSSEL (Longuesse) – M. Rémi LEPAPE (Montgeroult) – Mme Martine GERBER (Neuilly en Vexin) – Mme Mélissa MACON (Nucourt) – M. Guy PARIS (Sagy) – M. Jean-Christophe COWEZ (Santeuil) – M. Frédéric FERREIRA (Seraincourt) – Jérémy PENTHER (Theuville) – M. Didier AUGUSTIN (US) – M. Jean-Pierre GUILLEMOT (Vigny)

Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes : M. Frédéric GODIN (Arronville) – M. Yannick AMBLAS (Butry sur Oise) – Mme Marie Agnès PITOIS (ENNERY) – M. Brahim MOHA (Epias Rhus) – M. Jacques LEBECQ (Hérouville en Vexin) – M. Frédéric JARRAUD (Livilliers) – M. Alain VAILLANT (Vallangoujard) – M. Laurent DE GAULLE (Valmondois)

Communauté de Communes du Vexin Val de Seine : Mme Catherine BERTRAND (Aincourt) – M. Jean-Joël GIL (Ambleville) – Mme Frédérique CAMBOURIEUX (Amenucourt) – M. Gérard LEHARIVELLE (Banthelu) – M. Patrice VANAKER (Buhy) – Mme Héloïse BOUREAU (Chaussy) – Mme Josette DI FRANCESCO (Chérence) – M. Franck GOZET (Genainville) – M. Mathieu GUILLOTEAU (Haute-Isle) – M. Patrice BONNET (Hodent) – M. Serge LEGRAS (La Chapelle en Vexin) – M. Xavier BASCOU (Montreuil sur Epte) – M. Guillaume KREDER (Omerville) – M. Bruno MARAIS (Saint Cyr en Arthies) – Mme Pascale CHAUVET (Saint Gervais) – M. Benoit DESHUMEURS (Vienne en Arthies)

DÉLÉGUÉS REPRÉSENTÉS :

M. Olivier DESLANDES (Génicourt)	Pouvoir à M. Brahim MOHA (Epias Rhus)
M. Jérôme LEPLAT (Nesles la Vallée)	Pouvoir à M. Guy PARIS (Sagy)
M. Franck BRUYELLE (Vétheuil)	Pouvoir à Mme Frédérique CAMBOURIEUX (Amenucourt)

DÉLÉGUÉS ABSENTS/EXCUSÉS :

Communauté de Communes Vexin Centre : M. Bernard DELTRUC (Boissy L'Aillerie) – M. Vincent IBRELISLE (Cormeilles en Vexin) – M. Grégoire BOUILLANT (Frémécourt) – M. Marc LABROUSSE (Marines) – M. Mayeul DE DROUAS (Moussy) – Mme Myriam LINSTER (Théméricourt) – M. Gilles MERLE (Wy Dit Joli Village)

Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes : M. Alain DEVILLEBICHOT (Labbeville) – Mme Rachel COLOMBEL (Ménouville)

Communauté de Communes du Vexin Val de Seine : M. Geoffrey DODEMAN (Arthies) – Mme Monique VALADON (Bray et Lu) – M. Ludovic CHABREDIER-JAMOT (Charmont) – M. Jean-Paul VEAUDEQUIN (La Roche Guyon) – M. Jean-Paul DABAS (Magny-en-Vexin) – M. Philibert LÉOPOLD (Maudétour en Vexin) – Mme Sandra SOPHIYAIR (Saint Clair sur Epte) – M. Benoit HARANGER (Villers en Arthies)

Délibération 35/26 : Création d'un emploi permanent d'adjoint technique (catégorie C)

Le Président rappelle :

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Dans le cadre de l'évolution des besoins du service et du renforcement des actions de sensibilisation et de suivi en matière de gestion des déchets, il convient de créer un emploi permanent supplémentaire d'adjoint technique, relevant de la catégorie hiérarchique C, afin d'exercer les missions d'ambassadeur de tri.

Cet emploi est destiné à assurer notamment des missions de sensibilisation des usagers, de suivi des dispositifs de collecte et d'accompagnement des évolutions des consignes de tri.

Cet emploi a vocation à être pourvu par un fonctionnaire.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires et pour les besoins de continuité du service, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions prévues à l'article L.332-14 du Code général de la fonction publique, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

La rémunération sera fixée en référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Le Président est chargé du recrutement de l'agent affecté à ce poste et de la signature de tous les actes nécessaires.

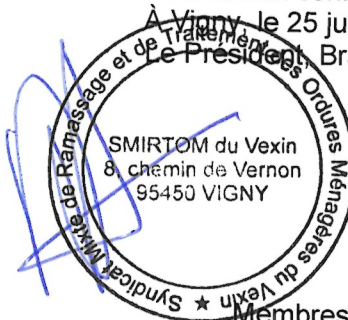
Il est proposé au Comité syndical :

- D'autoriser la création d'un emploi permanent supplémentaire à temps complet d'adjoint technique territorial, relevant de la catégorie C, pour exercer les fonctions d'ambassadeur de tri ;
- D'inscrire les crédits correspondants au budget ;
- De modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité les propositions énoncées ci-dessus.

Fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
À Vigny, le 25 juin 2026
Le Président, Brahim MOHA

Date de convocation : 19/06/2026
Certifié exécutoire par
Le Président du Comité,
Compte tenu de l'envoi
En Préfecture le 30/06/2026
Et de la publication du 30/06/2026
Le Président,



Membres en exercice :	71
Présents :	51
Pouvoir :	03
Vote(s) Pour :	54
Vote(s) Contre :	00
Abstention(s) :	00

SYNDICAT MIXTE DE RAMASSAGE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES DU VEXIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 36/26

Le jeudi vingt-cinq deux mille vingt-six s'est tenue, au siège du SMIRTOM du Vexin, 8 chemin de Vernon 95450 VIGNY, l'Assemblée Générale du SMIRTOM du Vexin, sous la présidence de Monsieur Brahim MOHA, Président.

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

Communauté de Communes Vexin Centre : M. Grégory PASSARD (Ableiges) – M. Nicolas PASTERNAK (Avernes) – Mme Peggy DOUBLET (Berville) – M. Kaci KARTOUR (Bréançon) – M. Laurent BUTTEAU (Brignancourt) – Mme Karine PHILIPPEAU (Chars) – M. Georges VIALON (Cléry en Vexin) – M. Jean-Michel JACQUET (Commeny) – Mme Claire DUFLAUT (Condécourt) – Mme Fanny MOYSAN (Courcelles sur Viosne) – M. Marc BARON (Frémenville) – Mme Sandrine PERRUSSET-BELLE (Grisy les Plâtres) – M. Jean-Baptiste MATHON (Guiry en Vexin) – M. Damien DUCCELLIEZ (Haravilliers) – M. Olivier FLIGNY (Le Bellay en Vexin) – M. Martial LEPREVOST (Le Heaulme) – Mme Céline BOYER (Le Perchay) – M. Christian ROUSSEL (Longuesse) – M. Rémi LEPAPE (Montgeroult) – Mme Martine GERBER (Neuilly en Vexin) – Mme Mélissa MACON (Nucourt) – M. Guy PARIS (Sagy) – M. Jean-Christophe COWEZ (Santeuil) – M. Frédéric FERREIRA (Seraincourt) – Jérémy PENTHER (Theuville) – M. Didier AUGUSTIN (US) – M. Jean-Pierre GUILLEMOT (Vigny)

Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes : M. Frédéric GODIN (Arronville) – M. Yannick AMBLAS (Butry sur Oise) – Mme Marie Agnès PITOIS (ENNERY) – M. Brahim MOHA (Epiais Rhus) – M. Jacques LEBECQ (Hérouville en Vexin) – M. Frédéric JARRAUD (Livilliers) – M. Alain VAILLANT (Vallangoujard) – M. Laurent DE GAULLE (Valmondois)

Communauté de Communes du Vexin Val de Seine : Mme Catherine BERTRAND (Aincourt) – M. Jean-Joël GIL (Ambleville) – Mme Frédérique CAMBOURIEUX (Amenucourt) – M. Gérard LEHARIVELLE (Banthelu) – M. Patrice VANAKER (Buhy) – Mme Héloïse BOUREAU (Chaussy) – Mme Josette DI FRANCESCO (Chérence) – M. Franck GOZET (Genainville) – M. Mathieu GUILLOTEAU (Haute-Isle) – M. Patrice BONNET (Hodent) – M. Serge LEGRAS (La Chapelle en Vexin) – M. Xavier BASCOU (Montreuil sur Epte) – M. Guillaume KREDER (Omerville) – M. Bruno MARAIS (Saint Cyr en Arthies) – Mme Pascale CHAUVET (Saint Gervais) – M. Benoit DESHUMEURS (Vienne en Arthies)

DÉLÉGUÉS REPRÉSENTÉS :

M. Olivier DESLANDES (Génicourt)	Pouvoir à M. Brahim MOHA (Epiais Rhus)
M. Jérôme LEPLAT (Nesles la Vallée)	Pouvoir à M. Guy PARIS (Sagy)
M. Franck BRUYELLE (Vétheuil)	Pouvoir à Mme Frédérique CAMBOURIEUX (Amenucourt)

DÉLÉGUÉS ABSENTS/EXCUSÉS :

Communauté de Communes Vexin Centre : M. Bernard DELTRUC (Boissy L'Aillerie) – M. Vincent IBRELISLE (Corneilles en Vexin) – M. Grégoire BOUILLANT (Frémécourt) – M. Marc LABROUSSE (Marines) – M. Mayeul DE DROUAS (Moussy) – Mme Myriam LINSTER (Théméricourt) – M. Gilles MERLE (Wy Dit Joli Village)

Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes : M. Alain DEVILLEBICHOT (Labbeville) – Mme Rachel COLOMBEL (Ménouville)

Communauté de Communes du Vexin Val de Seine : M. Geoffrey DODEMAN (Arthies) – Mme Monique VALADON (Bray et Lu) – M. Ludovic CHABREDIER-JAMOT (Charmont) – M. Jean-Paul VEAUDEQUIN (La Roche Guyon) – M. Jean-Paul DABAS (Magny-en-Vexin) – M. Philibert LÉOPOLD (Maudétour en Vexin) – Mme Sandra SOPHIYAIR (Saint Clair sur Epte) – M. Benoit HARANGER (Villers en Arthies)

Délibération 36/26 : Remboursement des frais des élus

Le Président expose :

Dans le cadre de l'exercice de leur mandat, les membres du Comité syndical peuvent être amenés à effectuer des déplacements pour participer aux réunions des instances, commissions, formations ou pour représenter le syndicat.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2123-18 et suivants,

Vu le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 modifié relatif aux conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de fixer les modalités de prise en charge des frais de déplacement des élus,

Il est proposé de fixer les modalités suivantes :

1. Principe général

Les frais de déplacement des élus sont pris en charge lorsqu'ils sont directement liés à l'exercice du mandat et dûment autorisés par le Président ou justifiés par la participation à une instance ou une mission officielle du syndicat.

2. Frais de transport

Les frais de transport sont remboursés sur justificatifs et comprennent notamment :

- Les déplacements en train, remboursés sur la base du tarif en 2e classe, sauf nécessité dûment justifiée d'un autre niveau de confort ;
- Les déplacements en avion, autorisés lorsque la durée du trajet, les contraintes horaires ou l'éloignement le justifient, ou lorsque ce mode de transport est le plus adapté à la mission ;
- Les déplacements en véhicule personnel, remboursés sur la base des indemnités kilométriques en vigueur dans la fonction publique ;
- Les frais annexes (péages, stationnement, transports urbains) sur justificatifs.

Dans tous les cas, le remboursement s'effectue sur la base du mode de transport le plus économique compatible avec la mission.

3. Frais de repas

Les frais de repas sont remboursés sur présentation de justificatifs, dans la limite d'un plafond fixé à :

- 20 € par repas

Le remboursement est accordé lorsque les horaires de déplacement empêchent l'élu de regagner sa résidence ou son lieu habituel de restauration.

4. Frais d'hébergement

Les frais d'hébergement sont remboursés sur justificatifs, dans la limite des plafonds suivants :

- 90 € par nuitée en province ;
- 120 € par nuitée en Île-de-France et grandes agglomérations ;
- 140 € par nuitée à Paris.

5. Alignement sur les barèmes réglementaires

Les montants et modalités de remboursement sont fixés par référence aux textes réglementaires en vigueur applicables aux agents publics, notamment le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 et ses textes d'application.

Ils évoluent de plein droit en cas de modification des barèmes réglementaires, sans qu'il soit nécessaire de prendre une nouvelle délibération.

6. Modalités de remboursement

Le remboursement est effectué sur présentation :

- D'un état de frais signé ;
- Des justificatifs correspondants (billets, factures, reçus).

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité les propositions énoncées ci-dessus.

Fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
À Vigny, le 25 juin 2026
Le Président, Brahim MOHA

Date de convocation : 19/06/2026
Certifié exécutoire par
Le Président du Comité,
Compte tenu de l'envoi
En Préfecture le 30/06/2026
Et de la publication du 30/06/2026
Le Président,



<u>Membres en exercice :</u>	71
Présents :	51
Pouvoir :	03
Vote(s) Pour :	54
Vote(s) Contre :	00
Abstention(s) :	00